



« UN BOULOT DE DINGUE »

RECONNAÎTRE LES CONTRIBUTIONS VITALES À LA SOCIÉTÉ



Ce rapport est le fruit d'un travail collectif.

Principaux auteurs : Marion Ducasse, Celina Whitaker, Jean Merckaert, Daniel Verger.

Contributeurs : François Berruer, Patrick Bouffault, Jeanne Chapeau, Jeni Distelrath, Gabriel Gamblin, Rita Habiss, Christina Kiriakos, Vincent Lagneau, Anne-Françoise Liotard, Germaine Ndongami, Emilia Naly, Anne Thomas, Françoise Rahard, Ghislaine Roudaire, Vanessa Ruiz, ainsi que Jérôme Bar, Isabelle Doresse, Nicolas Duvoux, Sophie Rigard.

Document réalisé par la direction de la communication du Secours Catholique – Caritas France

106, rue du Bac, 75341 Paris Cedex 07

Tél : 01 45 49 73 00 - **Fax :** 01 45 49 94 50

Iconographie : Élodie Perriot

Photo de couverture : Christophe Hargoues / SCCF

Maquette : direction de la communication - pôle production éditoriale / SCCF

Septembre 2023

TABLE DES MATIÈRES

ÉDITORIAL	05
AUX ORIGINES DE CE RAPPORT	06
RÉSUMÉ ANALYTIQUE	10
1 ^{RE} PARTIE. MÉPRIS, STIGMATISATION ET INSÉCURITÉ. LES INJUSTICES QUAND ON VIT DANS LE HORS-EMPLOI	16
2 ^E PARTIE. UN BOULOT DE DINGUE : INVENTAIRE DES ACTIVITÉS VITALES ET UTILES	22
3 ^E PARTIE. SÉCURISER CEUX ET CELLES QUI EXERCENT DES ACTIVITÉS VITALES ET UTILES : UN ENJEU QUI VIENT AUSSI BOUSCULER LE RAPPORT AU TRAVAIL-EMPLOI	28
4 ^E PARTIE. DES PROPOSITIONS POUR RÉTABLIR DE LA JUSTICE ENVERS LES PLUS PRÉCAIRES ET CONFORTER NOTRE PROTECTION SOCIALE	37
CONCLUSION	48

ÉDITORIAL





Chacun est actif. Chacun contribue à sa façon. Il n'y a pas à le demander. Encore moins à l'obliger. Il faut surtout nous faire confiance, le reconnaître et nous apporter de la sécurité car notre société a besoin de ces contributions. Elles sont essentielles.»

Extrait d'un texte collectif écrit durant le Carrefour des savoirs à l'attention des députés.

Les personnes en situation de précarité se démènent pour faire face aux difficultés qu'elles rencontrent. Elles prennent sur elles. Elles tentent de survivre. La pauvreté, la vie avec très peu de ressources représentent un parcours du combattant, une charge mentale lourde avec des choix compliqués au jour le jour.

Pourtant, nos organisations peuvent en témoigner : les personnes que nous rencontrons sont actives, n'en déplaise à la statistique qui classe nombre d'entre elles parmi les « inactifs ». Elles aident souvent un proche, un parent âgé ou un enfant à grandir, elles règlent de multiples problèmes administratifs, pour elles ou pour des proches, certaines s'engagent dans la vie du quartier, dans le voisinage, dans des associations. Elles nous disent à quel point personne ne peut passer son temps à ne rien faire : « Ça n'est pas humain, c'est trop dur. »

Nous sommes très loin de l'éternel cliché de l'assisté ayant besoin d'être remobilisé, que certains responsables politiques veulent leur appliquer. Ce cliché est un poison, à la fois pour les personnes visées, qui le ressentent comme une injustice, mais aussi parce qu'il fonde toute une politique publique sur un postulat erroné : il faudrait « activer » des « inactifs ». Puisse ce rapport servir d'antidote.

Nous aspirons à une société qui protège chacune et chacun, en particulier les plus précaires. Nous aspirons à sereinement contribuer à la solidarité et au mieux-vivre. Nous voulons compter pour les autres et pouvoir compter sur les autres, dans une relation d'interdépendance féconde.

Or notre système de protection et de reconnaissance a fait de l'emploi son unique clé de voûte. De lui dépend l'essentiel des cotisations et des protections. Comme si le reste n'avait pas d'importance. Comme si les 40 milliards d'heures annuelles de travail domestique (au moins autant que le travail rémunéré) et les 680 000 équivalents temps plein que représente le travail des bénévoles ne comptaient pas.

Avec ce rapport, nous voulons montrer comment ces actes du quotidien contribuent à faire société dans une dimension fraternelle. Nous voulons rendre visible tout ce travail invisible et non rémunéré des personnes hors emploi et obtenir la reconnaissance que ces contributions sont utiles et vitales à la société.

La bonne nouvelle, c'est que des pistes existent, des dispositifs visent déjà à donner de la valeur et à sécuriser ce travail invisible. Que ce soit le statut d'aidant familial, de pompier volontaire ou la validation des acquis de l'expérience, ces dispositifs sont porteurs d'espoir et devraient servir de point d'appui pour penser de nouveaux droits. Ces pistes esquissent une voie à approfondir, à élargir. Elles invitent à débattre de la place des plus pauvres dans notre société en d'autres termes que ceux de la conditionnalité des aides sociales ou de la pression sur le retour à l'emploi.

C'est à leurs côtés qu'il nous revient, élus, acteurs de la recherche, de la protection sociale, de la société civile, journalistes, de nous emparer de cet enjeu pour transformer notre modèle de protection sociale afin qu'il n'oublie personne.

Véronique Devise, présidente du Secours Catholique
Fabien Laperrière, président d'AequitaZ

AUX ORIGINES DE CE RAPPORT



TRAJECTOIRE D'UNE RECHERCHE AU LONG COURS AVEC LES PREMIERS CONCERNÉS

« Il y a un risque réel que la protection sociale publique en France soit détricotée au profit d'une logique marchande. Nous n'avons pas envie d'une France où une personne sur trois ne peut plus se soigner [...]. Il y a un besoin d'animer le débat démocratique sur ce sujet avec les citoyens. Ouvrir ce débat, c'est mettre au centre un enjeu de partage, de destin collectif. Ouvrir ce débat, c'est changer de braquet et parler de ce qui nous unit. »

C'est par ces mots que commence l'aventure lors d'un premier séminaire citoyen en 2015, organisé par trois organisations¹ préoccupées par la justice sociale, la construction d'alternatives et la place des personnes concernées par la pauvreté dans le débat public.

Nous avons ainsi commencé à réunir, dans le Nord, dans la Drôme ou à Paris, plusieurs fois par an, des groupes d'exploration citoyenne sur la question de notre protection sociale. Se sont ainsi succédés des Carrefours de savoirs et des séminaires, où nous avons documenté et analysé cette

L'APPROCHE DES CARREFOURS DE SAVOIRS²

Inspirés du Québec et de Vivian Labrie, chercheuse autonome, les Carrefours de savoirs y sont lancés en 1997 sur les thématiques « plein-emploi/pleine activité », puis sur les finances publiques. La méthode consiste à travailler sur un thème à partir de différentes expertises, avec des techniques d'animation issues du courant de l'éducation populaire et par la rédaction rigoureuse des échanges.

Repris en France, notamment par le Collectif pour une protection sociale solidaire³ fondé en 2015 par le Secours Catholique, AequitaZ, la Fédération française des centres sociaux et le réseau des Accorderies de France, ces Carrefours deviennent des espaces de construction et de production des savoirs avec une visée de justice sociale et de partage des richesses. C'est pourquoi ils associent une diversité de personnes dans l'échelle sociale et en termes de statut (salariés associatifs, personnes sans emploi, en situation de handicap, travailleurs intermittents, cadres, chercheurs académiques...).

Dans cette perspective, les Carrefours de savoirs font se rencontrer :

- ▶ **le « savoir des gens »** : en partant de la vie, de l'expérience vécue et de sa compréhension subjective ;
- ▶ **les « savoirs savants »** issus des sciences sociales, de l'histoire, de l'économie, et plus largement de la réflexion académique.

Une attention particulière est portée au savoir des personnes à la marge. Celles qui sont rarement invitées à la réflexion, celles qui sont le plus souvent invisibilisées ou traitées seulement comme bénéficiaires de politiques décidées par d'autres à leur égard. Les personnes qui vivent les difficultés ont une part de savoir, mais aussi une part de solution, de clarté dans les leviers qu'il est possible de mobiliser pour changer.

Il ne s'agit pas seulement de la superposition ou du croisement de ces savoirs. Tout le monde peut parler de sa vie, qu'il ou elle soit en situation de pauvreté, chercheur ou expert. De la même façon, chacun peut, à sa mesure, essayer de comprendre et d'analyser l'histoire, les questions budgétaires, les réflexions et argumentaires académiques concernant le sujet que l'on traite. **C'est cette incursion réciproque dans les savoirs des uns et des autres, à la mesure de chacun et de chacune, qui crée les conditions de production de savoirs nouveaux.**

2. Celina Whitaker, Emmanuel Bodinier, « En Carrefour des savoirs. Note de cadrage et méthodologique », avril 2021.

3. Voir www.protectionsocialesolidaire.org et en particulier, sur l'approche méthodologique : <http://protectionsocialesolidaire.org/sites/default/files/2021-11/21%2004%2010%20%20carrefours%20de%20savoirs%20approche%20et%20rep%C3%A8res%20m%C3%A9thodo.pdf>.

protection sociale à partir du vécu des personnes, et en particulier de celui des personnes qui vivent la pauvreté, afin de contribuer à repenser un système plus doux et plus juste.

Première évidence qui s'impose à tous dès le début des travaux : **la protection sociale en France, c'est un immense dispositif de solidarité collective, dont nous avons eu et aurons tous besoin, à un moment ou à un autre de notre vie. Ce système est un acquis indéniable.** Cette protection doit permettre à chacun de se projeter dans sa vie et de considérer l'avenir sereinement. Cependant, l'évolution de la société depuis 1945 (lorsque les bases du système tel que nous le connaissons ont été mises en place) pose la question de son adaptation aux nouveaux enjeux sociaux et environnementaux. Si le système reste particulièrement protecteur et efficace pour une grande part de la population, il ne répond pas toujours aux besoins des personnes les plus vulnérables.

Comment alors penser un système qui ne laisse personne au bord de la route, notamment celles et ceux qui en ont le plus besoin ?

Dans ce cheminement, le groupe de recherche s'est rapidement rendu compte que **le système de protection sociale était principalement organisé autour du travail-emploi.** C'est de là que sont issus les principaux droits, et c'est principalement par nos salaires que l'on cotise et que l'on contribue financièrement au système. Mais les participants aux Carrefours de savoirs ont aussi mis en lumière qu'il y avait bien d'autres manières d'aider et d'être aidé. Ces aides qui se jouent « ailleurs » ne sont souvent pas reconnues, parfois risquées pour les personnes, ou encore empêchées.

Après nous être « heurtés » plusieurs fois à cette question, souvent nommée au travers de situations de vie injustes, nous avons décidé, à l'automne 2021, de centrer nos recherches sur ce sujet de la reconnaissance de ce que nous avons appelé les « activités non rémunérées ».

C'était là aussi une évidence. Un angle mort qui ne devait pas le rester. Un sujet important que nous devons traiter !

UNE DÉMARCHÉ RIGOUREUSE AU PLUS PRÈS DU VÉCU

C'est avec un groupe renouvelé que nous avons pris nos quartiers dans la Drôme des collines à l'automne 2021, pour un cycle de quatre Carrefours de savoirs de deux jours chacun. Un lieu de vie et de travail au calme est nécessaire à la rencontre entre des personnes d'horizons différents, et à des sessions où chacun est invité à puiser dans ses histoires de vie et à s'alimenter de celles des autres et des savoirs du monde académique.

C'est donc avec une douzaine de personnes que nous avons lancé nos travaux. Certaines venaient de Chambéry et de la Drôme, issues des collectifs de chômeurs et d'allocataires du RSA animés par AequitaZ (collectifs « La Huppe » en Drôme et « Tenir le cap » en Savoie). D'autres venaient de la métropole de Lyon, avec la délégation du Rhône du Secours Catholique. Étaient également parties

prenantes des salariés de ces deux organisations. Une diversité de parcours de vie et de statuts de personnes était représentée, dans le travail-emploi, en retraite, au RSA...

Des premières questions nous ont guidés au départ : comment reconnaître toutes ces contributions qui se font sous une autre forme que le travail rémunéré ? Est-il possible de penser l'ouverture



LE CHÔMEUR, LE PRÉCAIRE, NE SE SENT PAS EN DROIT DE FAIRE DES VAGUES. [...] ON NE NOUS LAISSE PAS ASSEZ DE PLACE POUR DIRE, AFFIRMER, VOIRE CONTREDIRE, S'OPPOSER, FAIRE DES VAGUES... MAIS NOTRE PAROLE EST IMPORTANTE, ON CONNAÎT LA RÉALITÉ DE CE QUE VIVENT LES PERSONNES. GERMAIN⁴

4. Les citations non référencées en note de bas de page dans la suite du rapport sont issues des *verbatim* des rencontres du Carrefour des savoirs. Les citations ont été anonymisées. Les prénoms ont été modifiés.

de droits à partir de ces contributions et comment le faire ? Comment, pour autant, avoir le droit de ne pas contribuer quand on ne peut pas ? Comment, enfin, ne pas dévoyer ces contributions en les rendant obligatoires ?

Durant ces huit journées, nous avons procédé par étapes. D'abord par le repérage, dans nos histoires de vie, des activités que nous réalisons hors emploi. Nous avons exploré les formes de reconnaissance que l'on recevait, et toutes les fois où ces activités, pourtant essentielles pour nos vies et celles de nos proches, n'étaient pas reconnues par la société. Nous avons identifié des points de tension tels que l'arbitrage temps / argent pour mener à bien l'activité, la dimension du choix et du non-choix. Nous avons analysé les complémentarités entre ces activités et celles réalisées dans le travail-emploi. Nous avons regardé l'utilité de ces activités au regard de nos solidarités et analysé là aussi les complémentarités entre solidarités de proximité et système national de protection sociale. Nous avons identifié des pièges et tracé des voies qui nous ont semblé inspirantes vers davantage de reconnaissance.



AVANT LE CARREFOUR, J'AVAIS TOUTES CES IDÉES DANS LA TÊTE, MAIS JE PENSAIS QU'ELLES N'ÉTAIENT PAS VALABLES. J'AI VRAIMENT PU EXPRIMER CE QUE J'AVAIS ENVIE DE DIRE ET J'AI VU QUE ÇA AVAIT DE LA VALEUR. MAHA

Durant tout ce parcours, nous sommes allés nourrir nos réflexions auprès des travaux menés par des sociologues et philosophes qui ont écrit et documenté ce sujet du hors-emploi, grâce à l'arpentage d'articles, des vidéos et interviews des auteurs, la lecture de chapitres d'ouvrages.

À l'automne 2022, puis lors d'un séminaire de deux jours en avril 2023, nous avons mis en dialogue nos travaux avec des chercheurs et des personnes qualifiées sur ce sujet. L'ensemble de la matière de ces dix journées a été rigoureusement collecté et analysé pour aboutir à une synthèse fidèle et argumentée de nos travaux. Ce rapport en est le fruit, nourri également des analyses et des travaux de nos deux organisations, AequitaZ et le Secours Catholique, mobilisées de longue date sur ces enjeux.

Ont réalisé ce travail de recherche collective : François Berruer, Patrick Bouffault, Jeanne Chapeau, Jeni Distelrath, Gabriel Gamblin, Rita Habiss, Christina Kiriakos, Vincent Lagneaud, Anne-Françoise Liotard, Emilia Naly, Germaine Ndongami, Françoise Rahard, Ghislaine Roudaire, Anne Thomas, Vanessa Ruiz.

Durant tout ce parcours, nous sommes allés nourrir nos réflexions auprès des travaux menés par des sociologues, en particulier Marie-Anne Dujarier, Bruno Latour, Maud Simonet, la philosophe Joan Tronto.

Nous avons été aiguillés durant nos travaux par Daniel Verger, Jean Merckaert, Sophie Rigard de la direction Action Plaidoyer du Secours Catholique – Caritas France, Jérôme Bar, d'AequitaZ. Nous remercions particulièrement Isabelle Dorese, vice-présidente d'ATD Quart Monde et membre du CESE, et Nicolas Duvoux, professeur de sociologie à l'université Paris 8 et président du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et les exclusions sociales (CNLE), d'avoir pris le temps d'un déplacement pour participer à l'une des rencontres du Carrefour.

La rencontre conclusive nous a permis de croiser et de compléter nos analyses avec les apports de Nicolas Duvoux, Marie-Anne Dujarier, Anne Fuss et Bastien Dominique d'ATD Quart Monde, Victoria Bazarro, de Territoires zéro chômeur longue durée, Jodie Van Der Riet d'Emmaüs France, Sylvie Oehlenschlaeger du réseau des Accorderies de France, Delphine Aubert, secrétaire générale du CNLE, et Lydie Nicol, Émilie Houchet et Chantal Richard, de la CFDT. Ce travail a été animé et piloté par Marion Ducasse et Celina Whitaker, d'AequitaZ.

RÉSUMÉ

ANALYTIQUE



Notre système de protection sociale est organisé autour du « travail-emploi », du travail salarié principalement. L'emploi est le pilier sur lequel on s'appuie pour générer de la valeur et des revenus, comme pour organiser la Sécurité sociale face à la maladie, les accidents, la vieillesse...

Pourtant, dès que l'on s'intéresse à la vie des personnes et à leur quotidien, on prend conscience de bien d'autres formes d'activités et de contributions que celles réalisées dans le travail-emploi : on s'occupe de son conjoint malade, on élève ses enfants, on est dans des associations, on organise des événements, on cuisine un plat pour son voisin, on fait de l'aide aux devoirs pour les collégiens du quartier, on jardine au potager collectif... Chacun d'entre nous contribue au quotidien à prendre soin de soi et des autres, de la société et du vivant, dans des cadres privés, associatifs ou informels.

L'engagement quotidien des personnes – notamment celles qui vivent la précarité – dans l'entraide, le soin et la solidarité est une réalité indéniable. **Ce « boulot de dingue » réalisé par les aidants, les bénévoles, les « sans travail », les femmes dites « au foyer » n'est pas anecdotique. Cette « protection sociale rapprochée » dont parle Robert Castel⁵ apparaît même comme un maillon essentiel pour faire face, comme société, aux difficultés de la vie. Elle devient encore plus vitale face aux crises sanitaires, climatiques qui adviennent.**

Pour autant, l'injustice est là. Celles et ceux qui contribuent dans le hors-emploi n'ont pas le même accès à la retraite, à la formation, au revenu que celles et ceux qui contribuent dans l'emploi. Les formes de reconnaissance économique, sociale, symbolique font défaut et les effets de ces activités sont rendus de ce fait invisibles aux yeux de tous. À cela s'ajoutent une stigmatisation des plus pauvres, qui coûteraient « un pognon de dingue » du fait de notre système de protection sociale, et de nombreuses idées reçues sur le « non-travail » et la supposée oisiveté des personnes. Cette vision a des conséquences importantes pour les personnes, leur dignité et leur place dans la société.

Sans remettre en cause la place et le rôle du travail rémunéré – y compris dans ce qu'il porte comme possibilité d'indépendance, d'autonomie et de réalisation de soi –, notre propos ici est simple : reconnaître et faire reconnaître la réalité et l'importance, le bénéfice pour chacun d'entre nous, et pour la société, de cette entraide et de ces contributions bénévoles.

Nous sommes lucides sur le contexte dans lequel ce rapport est publié. Nous savons que ces affirmations sont aujourd'hui totalement à rebours des représentations et des discours qui président aux politiques publiques d'« activation » des personnes et de conditionnalité du RSA à la réalisation d'heures d'activités obligatoires. Mettre en lumière les activités du hors-emploi présente même désormais un risque, alors que nous sommes fermement opposés à toute forme de contrepartie au minimum vital qu'est le RSA : celui de soumettre au contrôle social ces activités pour justifier l'accès au RSA.

Avec ce rapport, nous voulons poser le débat en de tout autres termes : **Comment notre système de protection sociale, qui a fait du « travail-emploi » sa clé de voûte, peut-il sécuriser et reconnaître les personnes dans les activités qu'elles réalisent pour leurs proches, pour la société et le vivant, en dehors du champ du « travail-emploi », afin que ces activités continuent d'exister et de jouer leur rôle de cohésion et de prévention sociale ?**

À partir d'un travail de recherche de dix-huit mois avec des personnes actives hors du marché du travail, nous partageons ici un récit du monde du hors-emploi, une analyse et des propositions concrètes pour renforcer notre système de protection sociale en prenant mieux en compte la sécurisation des personnes qui agissent utilement dans le soin et l'entraide.

5. Robert Castel, *Les Métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard, 1995.

1^{RE} PARTIE. MÉPRIS, STIGMATISATION ET INSÉCURITÉ. LES INJUSTICES QUAND ON VIT DANS LE HORS-EMPLOI

Nos vies à tous sont pleines de choses nécessaires et utiles qui ne sont pas reliées à un travail rémunéré. Tout simplement car nous ne pouvons pas nous passer les uns des autres. Pour bien vivre ensemble, nous avons besoin de présence et d'attention dans notre entourage, de solidarités de proximité, de relais associatifs. Nul ne peut être parfaitement autonome. Ce temps qui nous relie est vital, indispensable, aux riches comme aux pauvres. Nous sommes des êtres interdépendants. La solidarité n'est pas un choix, mais une nécessité.

En entrant dans les histoires de vie des personnes ayant participé à la recherche, nous avons découvert un monde d'entraide et de solidarité, mais aussi un monde d'injustices. Un monde qui pique. Nous avons choisi de regarder en face le quotidien de celles et ceux que l'on traite trop souvent d'assistés, de profiteurs, de fainéants.

Malgré ce « boulot de dingue » qu'elles assurent, les personnes vivent une triple injustice : le manque d'argent, le mépris social, malgré l'importance de ce qu'elles réalisent au quotidien, la pression de tout ce qu'il y a à faire et l'urgence « non négociable » de l'aide à apporter aux proches.

Ces injustices sont amplifiées par l'inégale reconnaissance de leur contribution, selon sa place dans l'échelle des revenus : pour les personnes en situation de précarité, une activité d'entraide peut se traduire par une réduction des aides sociales, alors que celles et ceux qui ont des revenus suffisants bénéficient, par exemple, de déductions d'impôt sur le revenu quand ils font des dons.

2^E PARTIE : UN BOULOT DE DINGUE. INVENTAIRE DES ACTIVITÉS VITALES ET UTILES

Après un inventaire précis de toutes les activités que les personnes réalisent et qu'elles trouvent importantes, fait à partir des histoires de vie des participants au Carrefour des savoirs, nous avons cherché le point commun entre toutes ces activités. Quasiment toutes pouvaient être rassemblées autour de ce grand enjeu sociétal du *care*, du prendre soin, défini par la philosophe Joan Tronto comme « *l'activité caractéristique de l'espèce humaine, qui recouvre tout ce que nous faisons dans le but de maintenir, de perpétuer et de réparer notre monde, afin que nous puissions y vivre aussi bien que possible. Ce monde comprend nos corps, nos personnes et notre environnement, tout ce que nous cherchons à relier en un réseau complexe en soutien à la vie*⁶ ». Dans notre cheminement, est revenue souvent l'idée que ces activités étaient finalement « *la somme de tout ce qu'il y a à faire* ».

Ensuite, nous avons tenté d'opérer un classement plus fin afin d'en faire des catégories analysables. Trois grandes catégories sont apparues, le *prendre soin (de soi, des autres et du vivant)*, le *produire pour soi* et le *produire du sens*, inspirées des travaux de la sociologue Marie-Anne Dujarier.

Nous avons relevé que certaines activités en emploi y contribuent également, ce qui montre que la frontière entre activités en emploi et hors emploi n'est pas la même, selon qu'on la regarde sous le prisme du statut et du revenu ou sous le prisme de son utilité.

Mises bout à bout, ces activités sont loin d'être marginales. C'est tout un pan de notre économie qui, quand on tente de l'estimer avec les indicateurs de richesse classiques (le PIB, le nombre d'emplois), est éloquent ! Les 13 millions de bénévoles en France, dans diverses organisations, accomplissent le travail de 680 000 équivalents temps plein, par exemple. On compte près de

6. Véronique Laurent, « L'éthique du *care* selon Joan Tronto » (entretien), *Axelle mag*, 195-196, janvier-février 2017, p. 62-65.

10 millions d'aidants. Si l'activité parentale et domestique était déléguée à des professionnels, le PIB augmenterait d'un tiers ! Ce n'est vraiment pas rien et ce travail est très largement pris en charge par des femmes.

Toutes les activités utiles, non reconnues et non rémunérées que nous avons listées dessinent une forme de protection sociale de proximité. L'impératif de prendre soin repose en effet sur trois formes complémentaires et imbriquées dans un espace hybride : le soin de soi, le système de santé institutionnel et toute cette protection « diffuse » apportée par les proches et l'entraide.

On est au cœur des problèmes, car notre société ne sait pas reconnaître cette protection rapprochée, alors que, sans elle, tout s'écroule. Mais dire l'importance de ce champ de la « protection sociale rapprochée » ne signifie pas que l'entraide familiale ou le réseau de proximité « suffirait » à la prise en charge des besoins de protection sociale. Nous affirmons au contraire l'importance d'un système de solidarité collective et la nécessité de penser la complémentarité des deux champs.

3^E PARTIE : SÉCURISER CEUX ET CELLES QUI EXERCENT DES ACTIVITÉS VITALES ET UTILES. UN ENJEU QUI VIENT AUSSI BOUSCULER LE RAPPORT AU TRAVAIL-EMPLOI

Une même activité peut être réalisée, par certains, dans un cadre rémunéré, et par d'autres, sous forme bénévole. Par exemple, on peut prendre soin d'un jardin à titre familial, associatif, comme agent des espaces verts, autoentrepreneur ou salarié du privé. Il en va de même pour la garde d'enfants. Mais, selon la situation, cette même activité ne vaudra pas du tout la même reconnaissance sociale et financière.

Ce constat invite à changer de perspective, à analyser toute activité (qu'elle soit en emploi ou hors emploi) sous trois prismes, celui de la rémunération – **est-elle payée ?** –, celui de l'utilité – **à quoi sert-elle ?** –, celui du choix – **est-elle librement choisie ?** Le regard sur l'activité n'est pas le même selon les lunettes que l'on chausse.

De cette analyse, nous tirons un enseignement majeur : **il nous faut préserver et sécuriser les activités utiles et vitales, qu'elles soient hors ou dans l'emploi.** Parler de sécurité renvoie aux fondements de la Sécurité sociale en 1946 : « *Le but final à atteindre est la réalisation d'un plan qui couvre l'ensemble de la population du pays contre l'ensemble des facteurs d'insécurité.* »

Ces constats posent, à leur tour, deux grandes questions.

L'une à notre modèle social : comment reconnaître le caractère essentiel d'un grand nombre d'activités exercées hors emploi, et les sécuriser ainsi que les personnes qui les réalisent ? Le travail-emploi ne peut pas être le tout de la vie humaine ;

L'autre à notre système économique : alors qu'on a l'impression d'être enfermé dans un modèle où on n'a que l'emploi pour exister, même si c'est sous une forme très dégradée, un modèle qui tire sur la corde de l'exploitation des ressources et des humains, comment penser autrement l'emploi ? Comment se réapproprier la notion d'utilité afin de privilégier les activités utiles et vitales pour « prendre soin » de la société et de la planète, dans des conditions qui permettent de « s'accomplir » dans le travail ?

Nous avons laissé ouverte cette seconde question, pour nous concentrer sur la première, autour d'une conviction : **tout l'enjeu est d'élargir la protection sociale historiquement construite autour du travail-emploi à l'ensemble du spectre des activités utiles ou vitales, afin de les faire gagner en reconnaissance et en droits.**

4^E PARTIE : DES PROPOSITIONS POUR RÉTABLIR DE LA JUSTICE ENVERS LES PLUS PRÉCAIRES ET CONFORTER NOTRE PROTECTION SOCIALE

Forts de ces constats et analyses, les participants au Carrefour des savoirs ont fait émerger un large spectre de leviers possibles à la fois pour changer de regard sur ces activités essentielles, pour les sécuriser et pour leur donner plus de valeur.

Un enjeu majeur, une forme de condition minimale et *sine qua non*, est la garantie d'un revenu décent, un plancher social qui permette à chacun de gagner en stabilité, et donc de se projeter plus sereinement, entre autres dans des activités du *care*.

D'autres modalités nous ont semblé importantes dans cette même perspective :

- ▶ la reconnaissance à travers des trimestres de retraite ;
- ▶ la prise en charge des frais (remboursement ou prestations) et des risques (assurances) ;
- ▶ la reconnaissance symbolique comme un enjeu de visibilité sociale, au travers de processus collectif de décision ;
- ▶ la rétribution financière, notamment pour expertise ;
- ▶ la valorisation des compétences et des droits à la formation.

Nombre de ces pistes de reconnaissance existent déjà dans notre protection sociale. C'est une bonne nouvelle ! En effet, des « cases » ont été créées qui ont ouvert de nouveaux droits et rétributions permettant de reconnaître et de sécuriser des activités hors du monde de l'emploi. Ces dispositifs, que nous avons inventoriés sans en faire une analyse approfondie, montrent que des solutions sont possibles : des trimestres de retraite pour avoir mis au monde et élevé des enfants, les statuts des aidants ou des pompiers volontaires, des jurés d'assise, les indemnisations d'expertises avec l'activation du principe de neutralisation des ressources, l'accès à la formation grâce au compte d'engagement citoyen ou encore la validation des acquis de l'expérience (VAE)... Ces dispositifs ont le mérite d'exister et invitent au débat.

Pour autant, ces pistes contiennent aussi des risques et des pièges à éviter. Les partager ici permettra de poursuivre les réflexions avec ces balises et lignes rouges à l'esprit :

- ▶ vouloir reconnaître les activités utiles et vitales hors emploi ne doit pas s'inscrire dans une logique d'obligation à contribuer, *a fortiori* dans la seule perspective de retour à l'emploi ;
- ▶ certains n'ont pas la capacité à contribuer. Valoriser celles et ceux qui le peuvent ne doit pas conduire à renforcer la stigmatisation de celles et ceux qui ne le peuvent pas et qui doivent malgré cela avoir accès aux droits ;
- ▶ quand on valorise l'activité bénévole ou gratuite, il y a un risque évident de dévaloriser cette même activité menée dans un cadre professionnel. La dévalorisation des métiers du *care* - déjà peu reconnus - ou le recul des services publics ne doivent pas être la conséquence d'une meilleure reconnaissance des tâches menées dans le hors-emploi ;
- ▶ marchandiser toute forme d'activité est un autre risque que nous souhaitons éviter ;
- ▶ malgré l'importance de nommer les activités utiles et vitales pour mieux les prendre en compte dans notre protection sociale, nous pointons le risque d'une normalisation excessive de ces activités. Il faut garder le sens de l'innovation et la capacité à faire face à l'imprévu.

Le nombre considérable de personnes concernées aujourd'hui en France par des activités hors emploi utiles à la société (aidants, élus locaux, bénévoles, etc.) invite à des transformations profondes mais notre rapport ne prétend pas apporter toutes les réponses. Il repère des pistes, identifie des garde-fous, pose surtout des questions à notre société : faut-il élargir les « cases » déjà existantes ? En créer de nouvelles ? Imaginer une transformation globale de notre système de protection sociale sur un autre pilier que le travail-emploi ?

Au fond, nous faisons de ce rapport un appel.

- Un appel à alimenter le débat public sur la place du travail hors emploi dans notre modèle social. C'est un enjeu de société important qui doit faire l'objet d'un débat démocratique, tant sur le plan local que national.
- Un appel aux responsables politiques locaux et nationaux, afin qu'ils cessent tout dénigrement des personnes en galère et qu'au contraire, ils se saisissent de nos constats pour faire progresser les droits et les reconnaissances.
- Un appel aux universitaires afin que la connaissance du sujet progresse et permette de penser des évolutions de notre protection sociale.
- Un appel aux organisations engagées dans la lutte contre la précarité, hors et dans l'emploi, pour consolider nos alliances, construire et porter de nouvelles propositions pour valoriser l'activité hors emploi.
- Un appel aux acteurs des territoires, afin d'expérimenter et de tester de nouveaux modes de reconnaissance.
- Enfin, un appel aux premiers concernés par le hors-emploi et la précarité, à continuer, par tous les moyens, de faire entendre ce qui est important pour eux.

1^{RE} PARTIE

MÉPRIS, STIGMATISATION ET INSÉCURITÉ. LES INJUSTICES QUAND ON VIT DANS LE HORS-EMPLOI



INTRO

On le sait tous. On le vit tous. Nous faisons tous plein de choses nécessaires et utiles, et nombre de ces activités ne sont pas reliées à un travail rémunéré. Tout simplement car nous ne pouvons pas nous passer les uns des autres. Pour bien vivre ensemble, nous avons besoin de présence et d'attention au niveau de notre entourage, de solidarités de proximité, de relais associatifs. Nul n'est ni ne peut être parfaitement autonome. Ce temps est vital, indispensable, nécessaire, aux riches comme aux pauvres. Nous sommes des êtres interdépendants. La solidarité n'est pas un choix mais une nécessité.



VIVRE BIEN SUPPOSE DE COMPRENDRE QU'IL N'Y A PAS LES INDIVIDUS INDÉPENDANTS D'UN CÔTÉ ET LES INDIVIDUS DÉPENDANTS DE L'AUTRE, OU ENCORE LES AUTONOMES D'UNE PART ET LES VULNÉRABLES D'AUTRE PART, MAIS QUE VULNÉRABILITÉ ET AUTONOMIE SONT ENRELAÇÉES POUR DÉCRIRE NOS VÉCUS D'INTERDÉPENDANCE⁷. CYNTHIA FLEURY

Prendre acte de cette interdépendance, c'est regarder autrement les contributions de chacun et de chacune, au-delà du seul travail rémunéré. C'est ce que ce travail propose, en cherchant à prendre la mesure de l'importance de ces activités, des conditions dans lesquelles elles sont réalisées (plus ou moins confortables), et de la reconnaissance sociale et institutionnelle dont elles font l'objet.

En entrant dans les histoires de vie des personnes ayant participé à la recherche, nous avons découvert un monde d'entraide et de solidarité, mais aussi un monde d'injustices. Un monde qui « pique ». Nous avons

choisi de regarder en face le quotidien de ceux que l'on traite trop souvent d'assistés, de profiteurs, de fainéants.

Malgré l'importance de ce qui est réalisé au quotidien, les personnes vivent une triple injustice : le manque d'argent, le mépris social, malgré l'importance de ce qu'elles réalisent au quotidien, la pression sur l'urgence des situations « à gérer » et de l'aide immédiate à apporter aux proches dans le besoin.

Ce regard que la société porte sur les plus précaires d'entre nous, où la seule reconnaissance est une reconnaissance négative, celle d'être un poids pour les autres, est insupportable. Aujourd'hui, la seule sphère de reconnaissance à laquelle la société accorde une réelle importance est la sphère économique. C'est comme si tout le reste n'avait aucune valeur. C'est ce désordre moral – au sens d'une réduction de ce qui fait la vie, et d'une inversion entre la fin et les moyens – que met en évidence la réflexion avec des personnes qui vivent la précarité, et qui nous invite à une tout autre affirmation : on a besoin de chacun, chacun est utile, chacun est important.

INJUSTICE N°1 : ÊTRE VU COMME QUELQU'UN D'INUTILE, C'EST ÊTRE MÉPRISÉ

Les personnes qui ne sont pas dans l'emploi prennent leur part dans la prise en charge d'un tas d'activités et contribuent largement à tisser une forme de « protection sociale rapprochée ». Ces personnes se disent souvent reconnues dans les cercles familiaux ou amicaux où elles réalisent ces tâches. La famille, l'entourage, les personnes que l'on aide, les associations disent « merci », c'est souvent une reconnaissance réciproque.

Quand on passe à l'échelle de la société, les activités qui sont réellement reconnues ne sont que celles qui donnent lieu à une rémunération (qu'elles soient le fruit d'un emploi ou bien de placements financiers). Tout le reste est comme rendu invisible, et les personnes sont méprisées pour leur prétendue inaction. On a tendance à considérer que le travail normal, c'est huit heures par

7. Cynthia Fleury, « Éthique du care. La refonte du concept d'autonomie », conférence Chaire de philosophie à l'hôpital, 2017-2018, <https://chaire-philo.fr/ethique-du-care>.

jour. À côté de cela, les gens qui prennent le temps pour le potager ou la couture, par exemple, produisent des choses qui peuvent être utiles à d'autres, mais ils ont beau ne pas compter leurs heures, cela n'est pas reconnu comme du travail. Ces activités ne sont pas traduites en rémunération, en valeur économique, alors même qu'elles produisent du bien-être pour la société ou pour le vivant, et qu'elles peuvent répondre aussi à des besoins collectifs (exemple : des masques cousus pendant la période du Covid, ou du compostage collectif organisé dans nos quartiers).



ON A FAIT LE CONSTAT QUE SI ON ENLEVAIT LE MÉPRIS ET LE STIGMATE, ÇA IRAIT SIMPLEMENT MIEUX. SABINE

Les effets de ces activités sont bien réels et utiles. Alors comment justifier un tel manque de considération ?

Parler de reconnaissance par la société revient à nommer le besoin de sortir du mépris.

LES « ACTIFS », UNE CATÉGORIE MAL NOMMÉE

« *Mal nommer un objet, c'est ajouter au malheur de ce monde* », disait Camus. En attestent les concepts statistiques d'« actif » et d'« inactif ». Selon le Bureau international du travail, la population « active » regroupe la « population active ayant un emploi » et les chômeurs. Les « inactifs » sont les personnes âgées de 15 ans ou plus qui ne sont ni en emploi ni au chômage.

Cette définition statistique n'est pas sans poser problème au regard de ce qu'on définit comme l'activité des personnes. En 2020, sur 67 millions de personnes en France, 36,4 millions sont comptabilisées comme « inactives ». Parmi elles, les personnes dites au foyer (près de 2 millions), les chômeurs non déclarés (près de 2 millions), les jeunes de 0 à 24 ans (près de 17 millions), les retraités (près de 14 millions)⁸. En 2022, parmi la population âgée de 15 à 64 ans, 30 029 400 personnes sont considérées comme « actives » (73,6 %) et 7 927 760 sont dites « inactives » (26,4 %)⁹.

Il est pourtant difficile de s'affranchir de catégories utilisées depuis des décennies dans le monde entier. Mais ces mots sont porteurs d'un discrédit jeté sur la prétendue inutilité de toute une catégorie de la population. Aussi gagnerait-on à engager une réflexion sur ces mots, ces catégories, leur pertinence et leurs usages.

8. « Le marché du travail en 2021. Regard de solidarités nouvelles face au chômage sur la situation de l'emploi et du chômage en France », avril 2021, <https://snc.asso.fr/ressources/documents/1/b3f9da9-3489-SNC-Marche-du-travail-2021.pdf>.

9. Source Insee : www.insee.fr/fr/outil-interactif/5367857/tableau/50_MTS/51_EPA#:~:text=En%202022%2C%20en%20France%2C%2073.les%2050%20%C3%A0%2064%20ans.

INJUSTICE N° 2 : ÊTRE VU COMME QUELQU'UN DE FAINÉANT EST INSUPPORTABLE

Vivre dans la sphère du hors-emploi est difficile étant donné le regard que la société porte sur les personnes concernées. C'est comme si tout le temps vécu dans le hors-emploi était un temps « pour rien ». Véronique raconte qu'elle ne présente pas ses activités bénévoles comme du travail quand elle en parle à ses proches. Mais ils lui répondent : « *Tu y passes tellement de temps, c'est du travail !* »

En outre, le temps passé, notamment, à « se rendre employable », est important et constitue une bonne part des activités hors emploi. Les travaux des sociologues Marie-Anne Dujarier et Maud Simonet font écho au vécu des participants au Carrefour des savoirs. Marie-Anne Dujarier invite à faire l'inventaire des activités qui visent à « *constituer son employabilité, produire bénévolement dans l'espoir d'être embauché, ou encore accepter des conditions d'emploi et de rémunération* »

dégradées¹⁰ ». Maud Simonet parle quant à elle de « *Hope Labour*¹¹ », pour désigner tous les petits boulots ou les coups de main réalisés gratuitement ou presque dans l'espoir de se faire connaître, d'acquérir de l'expérience, de développer son réseau.

Par ailleurs, on constate chez celles et ceux qui sont dans l'emploi que ce dernier prend le pas sur le reste. Ceux qui travaillent n'ont souvent pas le temps de faire autre chose, alors même qu'ils le souhaiteraient. Dès que l'emploi est présent, il met « en tension » le temps nécessaire à d'autres activités. « *On pense à toutes les personnes qu'on côtoie qui, après huit heures de travail, sont trop fatiguées, rentrent à la maison et ne veulent rien savoir de plus. Le travail est déjà assez dur, elles ne peuvent pas s'occuper d'autre chose.* »

Enfin, dans notre société, l'idée même de « faire une pause » est souvent mal vue. On en arrive à des formes de culpabilisation des moments de répit, de repos, de respiration nécessaires à toute vie humaine. Les personnes du Carrefour des savoirs prennent l'exemple de la balade, que certains pratiquent seul ou avec d'autres, comme un moment pour échanger autrement, prendre un peu de recul. « *On est privés du temps de rêver, de penser, de s'organiser. On est pris dans un timing sans avoir le temps de se laisser aller.* » Pourtant, c'est nécessaire, beaucoup plus utile qu'il n'y paraît : s'arrêter pour pouvoir repartir.

INJUSTICE N° 3 : LE MANQUE D'ARGENT AUGMENTE LA PÉNIBILITÉ DU QUOTIDIEN ET CRÉE UNE CHARGE MENTALE IMPORTANTE

La réalité de la vie hors emploi est avant tout une réalité de précarité. On a besoin d'argent pour vivre, manger, rester au chaud, sortir du stress d'une vie précaire. « *Si l'argent ne fait pas le bonheur, son absence peut faire le malheur* », rappelle Sabine.

Il est dur de voir des personnes contribuer fortement et utilement à la société par des activités de soutien familial, d'entraide, de solidarité au quotidien ou encore de bénévolat, sans pour autant réussir à joindre les deux bouts. La question du « minimum pour vivre » ne peut être éludée, à un moment où le montant du RSA en France est équivalent à 44% du Smic¹² et largement en deçà du seuil d'extrême pauvreté (fixé à 40% du revenu médian). Christelle¹³, par exemple, a une activité de bénévolat en responsabilité dans une association qui a été sur le pont pendant toute la période du Covid et, à plus de 50 ans, sans avoir trouvé d'emploi ces dernières années, elle sait qu'elle n'aura pas une retraite suffisante : « *En termes de reconnaissance, je voudrais surtout de l'argent, et cette retraite que je n'aurai pas.* »

Ce maintien dans la pauvreté est insupportable. Vivre avec trop peu conduit de nombreuses personnes à exercer des travaux nombreux, complexes, chronophages et difficiles tel que le « travail de papier¹⁴ » pour obtenir ou justifier des aides. Sophie témoigne : « *Je n'ai rien fait pour la société, parce que, en ce moment, je me bats avec les administrations, la CAF pour retrouver mes droits, la Sécu, les assurances pour le dégât des eaux... C'est dur, ça mange tout mon temps et de l'énergie, c'est usant. Je n'ai pas eu le temps de faire tout ce que je fais normalement dans le partage.* »

Le collectif Rosa Bonheur¹⁵ a documenté le travail réalisé par des femmes et des mères en particulier : « *Ce travail relève du "travail de subsistance", entendu comme l'ensemble des tâches et*

10. Marie-Anne Dujarier, *Troubles dans le travail. Sociologie d'une catégorie de pensée*, Paris, Puf, 2021, chap. V : « Faire face à l'hypocrisie de la norme salariale », p. 285-315.

11. Maud Simonet, propos recueillis par Céline Mouzon, « Les frontières du travail sont un enjeu de lutte dans les rapports sociaux », *Alternatives économiques*, 92/4, 2021, p. 8-20.

12. Le montant forfaitaire du RSA non majoré pour une personne seule et sans enfant représente moins de la moitié du Smic net (44,5% en janvier 2022), in *Minima sociaux et prestations sociales*, DREES, 2002.

13. Ce témoignage est issu du Podcast « Prendre soin de la société » réalisé par AequitaZ. Chaque épisode propose des témoignages de personnes engagées bénévolement, professionnellement ou dans leur vie personnelle dans des activités du « prendre soin ». www.aequitaz.org/prendre-soin-de-la-societe-la-1ere-serie-audio-realisee-par-aequitaz.

14. Yasmine Siblot, *Faire valoir ses droits au quotidien*, Paris, Presses de Sciences Po, 2006, repris par Marie-Anne Dujarier, *Troubles dans le travail*, op. cit., p. 238.

15. Collectif Rosa Bonheur, « Des "inactives" très productives. Le travail de subsistance des femmes de classes populaires », *Tracés. Revue de sciences humaines*, 32, 2017, p. 91-110.

activités nécessaires à la satisfaction des besoins, à l'accès aux ressources et à la protection, qui orientent le quotidien.»

Par ailleurs, sans argent, des tâches supplémentaires sont à assurer, qui augmentent la pénibilité du quotidien, déjà fragilisé. Pour Patricia par exemple, soigner les pieds de son mari, dont elle est l'aidante familiale, c'est un non-choix : « *Le médecin dit d'amener mon mari chez le pédicure, mais le soin n'est pas remboursable. Cela coûte 30 euros. Je n'ai pas la possibilité de payer cette somme, alors je le fais moi-même, en plus de tout le reste.* »

Ceux qui vivent en situation de précarité sont obligés de mettre en place des stratégies fines pour tenir jusqu'à la fin du mois. C'est une attention permanente, une gestion fine de son budget, par exemple sur l'alimentation : « chasse aux promos », optimisation des déplacements, suivi des dépenses au plus près. C'est une charge mentale importante et cela prend beaucoup de temps. Il faut le vivre pour en prendre la mesure¹⁶.

INJUSTICE N° 4 : RECONNAÎTRE QUE LE « VITAL » NE SE NÉGOCIE PAS

Certaines activités ne se négocient pas. Elles ne sont pas « optionnelles ». Elles s'imposent dans la vie, comme vitales ou essentielles.

C'est souvent le cas des personnes engagées comme proches aidantes. C'est aussi le cas d'activités d'entraide immédiate face à des galères (héberger quelqu'un en urgence, aider à débloquer une situation administrative, passer à la pharmacie pour un voisin...). Toutes ces activités exigent du temps, parfois dans l'urgence, parfois au long cours.

« *Quand il y a des choses à faire, on les fait !* » Ça coûte, ça prend de l'énergie, du temps, mais peu importe. Il y a des situations qu'on ne choisit pas, des besoins auxquels il faut faire face. Quand on les additionne, on voit tout ce que cela représente.



NOUS SOMMES DEVENUS UNE SOCIÉTÉ TELLEMENT FOCALISÉE SUR L'ÉCONOMIQUE QUE TOUT CE QUI EST AUTRE QUE DU TRAVAIL EST DEvenu UNE CATÉGORIE VIDE, "LA VIE PRIVÉE". MAIS EN FAIT, C'EST ÇA LA VRAIE VIE, LA RÉELLE CATÉGORIE [...]. NOUS DEVONS PRENDRE LA RESPONSABILITÉ DE CES BESOINS. C'EST LA TRAGÉDIE DE LA CONDITION HUMAINE¹⁷. JOAN TRONTO, PHILOSOPHE AMÉRICAINE

Ces activités s'invitent dans nos vies, et on choisit de les faire : c'est ce qui fait de nous des êtres humains, attentifs, interdépendants et fraternels. Pour Étienne, prendre soin de sa grand-mère quotidiennement a été une activité choisie. C'était normal de s'occuper de cette personne qui lui a tant donné, mais cela a été un investissement important, une prise en charge parfois lourde et stressante au quotidien, sans aucune reconnaissance. Est-ce normal ?

Ne pas reconnaître l'importance de ce temps passé revient à nier notre commune humanité et notre interdépendance fondamentale.

INJUSTICE N° 5 : QUAND ON EST RICHE (ET QU'ON PAYE DES IMPÔTS), ON EST AIDÉ POUR CONTRIBUER

Le mépris et la stigmatisation dont sont victimes les personnes en situation de précarité, en dépit de leurs contributions multiples et précieuses à la société, s'aggravent d'une nouvelle injustice quand on prend conscience de ce qui se passe pour d'autres personnes plus riches. En effet, des reconnaissances sont prévues pour les contributions de celles et ceux qui ont des revenus suffisants, en particulier au travers des crédits d'impôt. Ainsi, les dons faits aux associations sont

16. Voir le rapport du Secours Catholique, « État de la pauvreté en France 2022 », notamment p. 98-99. « *On est des mathématicien-ne-s. La pauvreté nous pousse à beaucoup réfléchir.* » Ou encore, sur le même sujet : « Pour un accès digne à une alimentation durable et de qualité pour tous », Carrefour des savoirs, démarche menée en 2021-2022 par le Secours Catholique – Caritas France et Aequitaz en Nord Picardie (lire la synthèse).

17. Véronique Laurent, « L'éthique du care selon Joan Tronto », art. cité.

défisicalisés uniquement pour ceux qui paient l'impôt sur le revenu. Quand on ne paie pas d'impôt sur le revenu, on décaisse 100% des dons, mais quand on paie l'impôt sur le revenu, on n'en décaisse que 33% car ces dons donnent droit à des déductions d'impôt. *« Plus on est riche, plus on est aidé pour contribuer à la société. »*

Nous avons également pointé les différences de traitement en ce qui concerne la garde des enfants. Lorsqu'on travaille et qu'on paie des impôts, les dépenses pour la garde d'enfants donnent droit à des crédits d'impôt. Cela représente une reconnaissance de ce besoin, pour libérer le temps du parent pour le « travail-emploi ». À l'inverse, il est souvent plus difficile pour une personne sans emploi de faire garder son enfant, même si l'activité qu'elle mène est essentielle.

Ce traitement différencié, selon la place qu'on occupe dans l'échelle sociale et du travail-emploi, est également ressenti pour ce qui concerne la reconnaissance des aidants familiaux : celle-ci a progressé pour les salariés, avec la loi de mai 2019 qui intègre des mesures destinées à faciliter la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle des salariés proches aidants¹⁸, mais ce dispositif n'a pas d'équivalent pour les non-salariés, alors même que le temps passé et la charge de travail que cela représente sont les mêmes¹⁹.

INJUSTICE N° 6 : QUAND ON EST PAUVRE (ET QU'ON REÇOIT DES AIDES SOCIALES), ON PEUT ÊTRE PÉNALISÉ

Nous avons également repéré qu'il existe des activités d'entraide qui peuvent avoir des répercussions importantes pour les personnes qui les réalisent, notamment au regard de leurs droits à recevoir des aides sociales : allocations logement, RSA ou autres. Ces droits peuvent être diminués ou supprimés dans une situation d'entraide. Par exemple, quand on héberge quelqu'un à titre gratuit, on peut avoir une diminution de ses allocations logement si cette personne a des revenus, même minimes, alors qu'elle ne peut pas contribuer aux dépenses. Si l'hébergement à titre gratuit dure plus de six mois, l'hébergeur peut perdre ses droits au RSA ainsi qu'aux APL puisque les revenus de l'hébergé sont compris dans le calcul des aides potentielles. De la même façon, Sophie raconte : *« J'ai apporté ponctuellement des petits plats à ma voisine qui, à cause de sa maladie, n'a parfois pas la force de se faire à manger. Elle avait fait une demande de prestation compensatoire de handicap, et du fait de cette aide en nature, même ponctuelle, elle craignait de se voir diminuer son aide. »*

Autre exemple, Maha est allocataire du RSA. Elle a un enfant qui travaille l'été pour payer ses études. Elle doit pourtant déclarer ce revenu supplémentaire du foyer dans sa déclaration trimestrielle de revenus à la CAF. Elle a vu mécaniquement diminuer le montant de son RSA, du fait de ces nouvelles ressources. Le jeune étudiant s'est retrouvé dans une situation impossible de devoir soit renoncer à son pécule censé le soutenir durant son année d'études en aidant sa famille à compenser la baisse du RSA, soit garder son pécule et laisser sa famille avec un revenu amputé pour les mois à venir. Cela produit soit un découragement des logiques d'entraide, soit une pression supplémentaire face au risque encouru, qui tend à faire cacher cet effort de solidarité, pourtant essentiel à la famille.

18. Loi n°2019-485 du 22 mai 2019 visant à favoriser la reconnaissance des proches aidants. www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000038496095.

19. Voir partie 4.3, « 4.3 Des droits déjà acquis et des expériences inspirantes », p. 46.

2^E PARTIE

UN BOULOT DE DINGUE : INVENTAIRE DES ACTIVITÉS VITALES ET UTILES



INTRO

« *Prenez votre agenda et balayez les deux à trois semaines qui viennent de s'écouler. Notez-y toutes les activités que vous avez faites et que vous trouvez importantes.* » C'est ainsi qu'ont commencé l'inventaire de nos activités essentielles et le repérage des activités que nous estimons utiles pour soi, la société et le vivant. Au-delà du foisonnement des tâches, nous avons cherché à identifier le point commun de toutes ces activités.

Cela nous a rapprochés des travaux de la philosophe Joan Tronto sur l'éthique du *care*. Il nous a semblé que quasiment toutes nos activités pouvaient être rassemblées autour de ce grand enjeu sociétal du *care*, du prendre soin. Tronto définit le *care* comme « *l'activité caractéristique de l'espèce humaine, qui recouvre tout ce que nous faisons dans le but de maintenir, de perpétuer et de réparer notre monde, afin que nous puissions y vivre aussi bien que possible. Ce monde comprend nos corps, nos personnes et notre environnement, tout ce que nous cherchons à relier en un réseau complexe en soutien à la vie*²⁰ ». Dans notre cheminement, est revenue souvent l'idée que **ces activités sont finalement « la somme de tout ce qu'il y a à faire »**.

Ensuite, nous avons tenté d'opérer un classement plus fin afin d'en faire des catégories analysables. Nous avons choisi de nous inspirer de la classification réalisée par la sociologue Marie-Anne Dujarier dans son livre *Troubles dans le travail*, pour décrire ce qu'elle appelle les « *pratiques utiles et vitales hors emploi*²¹ ». Cette classification a résonné avec le recensement des activités essentielles que nous avons réalisé. Nous avons ainsi distingué :

- prendre soin :
 - ▶ soin de soi,
 - ▶ soin des autres, de sa famille, de son cercle élargi ; les solidarités de voisinage,
 - ▶ soin du vivant (autre qu'humain) ;
- produire pour soi : autosubsistance et autoproduction ;
- produire du sens.

Dans ce travail d'inventaire et de classification, nous avons parfois intégré des activités en emploi, qui ont été considérées par les personnes comme utiles et vitales et donc devraient être reconnues également comme participant du *care*. Cela montre que la frontière entre activités en emploi et hors emploi n'est pas la même, selon qu'on la regarde sous le prisme du statut et du revenu ou sous celui de son utilité sociale.

2.1. DES ACTIVITÉS DU CARE, DU PRENDRE SOIN

➤ PRENDRE SOIN

Prendre soin de soi

Il s'agit de ce que l'on fait pour aller le mieux possible : se soigner, régler des problèmes administratifs, s'aérer le corps et l'esprit, aller à la piscine, marcher, échanger avec un ami, se rétablir après une difficulté. On se rend compte que c'est cela qui permet de se sentir bien et d'être disponible pour les autres. Que c'est aussi cela qui évite parfois d'être à la charge de quelqu'un, de faire des séjours longs à l'hôpital, coûteux, pénibles pour soi, sa famille, ses amis, les gens qui nous aiment. C'est un investissement à long terme, c'est la prévention de la santé. **Cela peut donner le sentiment de ne « rien faire » parce qu'on s'occupe « juste » de soi. Alors que c'est essentiel !**

C'est essentiel de prendre soin de soi. On se trompe si on ne le fait pas, on en voit les conséquences pour soi et pour les autres. Il est important que ces activités soient nommées.

20. Véronique Laurent, « L'éthique du *care* selon Joan Tronto », art. cité.

21. Marie-Anne Dujarier, *Troubles dans le travail*, op. cit., seconde partie, chap. 2, « Des pratiques utiles et vitales, hors emploi », p. 225 à 257.

Il est ici question de prévention. C'est un enjeu important pour que la protection sociale aille mieux. C'est un impératif d'efficacité économique, mais aussi un impératif de justice. *« Agir tous, tout le temps, avant de tomber malade. »* Ici encore, la période du confinement a mis en lumière cet enjeu, en posant par exemple la question des conséquences d'une trop grande sédentarité ou les enjeux de l'accès à une alimentation de qualité.

Nous nous rendons compte que l'on devrait mieux reconnaître le fait que chacun doit passer du temps à prendre en compte sa santé physique et mentale. Pour cela, il faut avoir le temps, l'argent et une forme de reconnaissance – afin de pouvoir faire passer en priorité le fait de prendre soin de soi quand sa santé le réclame.

Prendre soin des autres : sa famille, son cercle élargi, les solidarités de voisinage

Nous avons collecté ici toutes les activités qui permettent de s'occuper de ses enfants, d'un conjoint ou d'un parent malade ou vieux, des voisins ou des amis. Elles sont nombreuses et relativement évidentes à se représenter car elles concernent de très nombreuses personnes.

En voici quelques exemples racontés par les participants au Carrefour des savoirs :

- ▶ s'occuper de ses enfants, aller au parc, se balader, faire des jeux et de la lecture *« C'était important et nécessaire, pour ma fille de 4 ans. Pendant ce temps, ma compagne travaille »* ;
- ▶ être aidant pour les voisins, voisines, famille, amis. Faire les courses, aider à remplir les papiers, s'occuper des chiens. *« Quelquefois, ce sont de toutes petites choses, comme aller chercher des timbres et poster les lettres pour sa voisine. Elle y tient, c'est important pour son bien-être »* ;
- ▶ prendre soin de son mari malade : s'occuper du petit déjeuner, aider à la toilette, s'occuper des médicaments, faire attention à ce qu'il mange et bien choisir les aliments, aider à marcher, faire des massages, organiser et proposer des sorties, être présent lors des examens médicaux... ;
- ▶ accompagner les parents âgés : s'occuper de leur bien-être moral, rendre visite régulièrement, faire des sorties, s'occuper de la coiffure, faire la gestion matérielle de la maison, faire tout ce que l'auxiliaire de vie n'a pas le temps de faire ;
- ▶ prendre soin de sa voisine en situation de handicap, lui apporter des petits plats quand elle va trop mal, nourrir ses chats, faire quelques courses. *« C'est important, cela lui permet de rester chez elle, proche de ses amis. »*

Prendre soin du vivant

Nous avons également cité des actions qui sont importantes pour le soin du vivant. Faire du compostage, ou encore acheter ses légumes chez le maraîcher bio : ce n'est pas toujours possible, cela coûte du temps (et de l'argent !), mais cela permet de bien se nourrir, conforte les producteurs et l'économie locale. Cela contribue à l'environnement en privilégiant une agriculture respectueuse de la nature. Qu'il s'agisse de gestes individuels ou d'engagements bénévoles, ils ont été notés comme importants.

Nous avons mesuré combien cet enjeu est lié à la protection sociale : il y a une corrélation entre dégradation de la nature et des écosystèmes et dégradation de la santé humaine. Et si l'ensemble de la population est touché, les populations les plus précaires sont les plus exposées. Protection de la nature et protection de notre santé sont indissociables. *« Les vraies politiques de prévention seraient de sauver notre environnement²². »*

22. Voir l'avis du CESE sur la santé et l'environnement, adopté en mai 2022, www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Fiches/2022/FI08_sante_environnement.pdf.

➤ PRODUIRE POUR SOI : AUTOSUBSISTANCE ET AUTOPRODUCTION

Nous parlons ici des activités d'autoproduction : ce que nous produisons nous-mêmes. Peu de personnes du groupe avaient un jardin, malheureusement, mais nous avons souvent cité l'activité de jardinage dans nos exemples. Nous avons aussi cité ce que nous fabriquons nous-mêmes, par exemple quand on fait des pâtisseries, ou comme Maha qui a réalisé un îlot central pour sa cuisine. Angela raconte son activité de ramassage de châtaignes, en forêt. Elle glane pour elle, mais aussi pour ses amis qui travaillent et qui n'en ont pas le temps. Dans ces activités-là, il y a souvent de l'entraide, pour faire des confitures ou des conserves par exemple.

Il s'agit de « *s'employer pour produire des choses consommées par soi-même*²³ », selon les termes de Marie-Anne Dujarier. Cela a longtemps été une activité centrale dans l'histoire humaine, avant que le travail-emploi (principalement salarié) ne relègue ces activités à la marge.

Nous avons aussi souhaité ajouter à cette catégorie les activités de recherche d'emploi, l'emploi étant vu comme un moyen de subsistance, *via* le revenu qu'il génère. **Ce qui ressortait, c'était que chercher du travail, c'est aussi « un métier à plein temps » qui n'est pas du tout reconnu.** Il faut faire un tas de choses pour se rendre employable : la recherche d'emploi en elle-même (sélectionner les annonces, les analyser pour y faire une réponse adaptée, envoyer les candidatures, répondre aux recruteurs...), mais aussi le temps passé à établir un réseau, chercher à se former, faire des stages... C'est un travail dur, non reconnu, qui se fait souvent dans la solitude, et qui confronte à la violence des rapports sociaux, avec des conséquences importantes sur la confiance en soi.

➤ PRODUIRE DU SENS

Il y a l'activité associative, l'activité syndicale, l'activité politique. Dans notre groupe, nous avons parlé d'activités associatives comme la participation à des rencontres de femmes, la réalisation de marches « pour la paix », de rencontres pour créer une association de familles dans son quartier, ou encore la participation à des espaces institutionnels tels que le Conseil national de lutte contre l'exclusion, ou à des ateliers organisés par le centre communal d'action sociale sur l'analyse des besoins sociaux. Nous avons aussi parlé de ce Carrefour des savoirs. Il s'agit d'engagements pour des causes ou pour la défense de droits.

Nous avons constaté qu'il y a souvent, dans ces espaces, des reconnaissances à géométrie variable : si on prend l'exemple de ce Carrefour des savoirs, il y a des personnes venant d'une même association, certains bénévoles en situation de précarité, et d'autres salariés. Elles donnent la même énergie, mais **« au final, il n'y a que les personnes salariées qui seront payées »**. Il en va de même dans le travail auquel participe actuellement le Secours Catholique, avec l'Insee, sur les indicateurs de la pauvreté²⁴. L'équipe est constituée d'une salariée et de deux personnes qui sont dans la galère. **« Tout le monde est enthousiaste, mais on n'est pas toutes payées. Il n'y a pas la même reconnaissance. »**

Réfléchir à la reconnaissance de ces apports bénévoles, non rémunérés, est indispensable. Le travail engagé dans ce rapport trace des perspectives.

23. Marie-Anne Dujarier, *Troubles dans le travail*, op. cit., p. 242 : « Ce que Gorz [...] appelle le "travail pour soi" comme production par soi et pour soi de valeur d'usage. »

24. Travail en cours, non publié en juillet 2023.

2.1. PRENDRE LA MESURE DU HALO DES ACTIVITÉS HORS EMPLOI

CES ACTIVITÉS SONT LOIN D'ÊTRE MARGINALES

Nous avons pris conscience du fait que cette part de notre économie et de notre système productif est loin d'être marginale. En effet, si on regarde la situation en France en 2010, les tâches domestiques représentent 42 à 77 milliards d'heures. Rapporté aux 38 milliards d'heures de travail rémunéré réalisées sur la même période, le temps de travail domestique est au minimum égal au temps de travail rémunéré. Si l'on retient la définition extensive, il en représente le double²⁵. De même, on estime que si l'activité parentale et domestique était déléguée à des professionnels, le PIB augmenterait d'un tiers.



LE NOMBRE D'HEURES CONSACRÉES AUX TÂCHES DOMESTIQUES POURRAIT REPRÉSENTER JUSQU'AU DOUBLE DU NOMBRE D'HEURES CONSACRÉES AU TRAVAIL RÉMUNÉRÉ.

Si on regarde du côté du nombre de personnes concernées, en 2018, on compte 9,3 millions d'aidants familiaux (dont 500 000 sont âgés entre 5 et 18 ans) qui soutiennent au quotidien 15 millions d'enfants et 5 millions d'adultes malades, en situation de handicap ou âgés²⁶. Selon plusieurs enquêtes, le bénévolat concerne près de 13 millions de Français et représente environ 680 000 équivalents temps plein²⁷. Ces quelques chiffres disent toute l'importance de notre sujet et de la question que nous posons²⁸.

Ces chiffres nous ont évidemment marqués : ils sont impressionnants et montrent l'intérêt de mieux comptabiliser et mesurer ces activités. La sociologue Maud Simonet invite, pour sa part, à interroger les formes d'appropriation d'un travail réalisé gratuitement. Cela a fait écho au vécu du groupe. En effet, elle prend l'exemple d'une activité que certains participants au Carrefour des savoirs ont réalisée : celle des couturières qui ont fabriqué, par solidarité, des masques pendant le premier confinement, et qui, à un moment, ont senti que les pouvoirs publics s'approprièrent leur travail car ils comptaient dessus pour gérer la protection des populations²⁹.

LA PLACE DES FEMMES DANS CE CHAMP

« Dans notre société, il y a une balance déséquilibrée entre qui reçoit ou donne le soin. Toutes les sociétés développent des pratiques de soin. Mais dans la nôtre, c'est un truc de femmes³⁰ », nous dit Joan Tronto. Cette analyse a beaucoup résonné avec notre collecte d'activités, très largement réalisée par des femmes.

Tronto élargit la réflexion féministe à l'ensemble de la société. Avec « L'éthique du care », elle nous pousse à repenser la justice : « En partant, non pas de tous ces gens qui n'ont pas assez d'argent et sont considérés comme responsables du fait qu'ils n'arrivent pas à prendre soin d'eux-mêmes, mais en partant plutôt de ceux qui ont trop de privilèges et forcent tous les autres à prendre soin des choses dont ils ne veulent pas s'occuper. »

25. Delphine Roy, « Le travail domestique : 60 milliards d'heures en 2010 », étude Insee, 2012

26. « Les proches aidants en France », Drees, 2021, <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2023-02/InfographieProchesAidantsMAJ.pdf>.

27. Lise Reynaert, Aurélien d'Isanto, « Neuf associations sur dix fonctionnent sans salarié », Insee, 2016, www.insee.fr/fr/statistiques/1908153, et « La France associative en mouvement », 2021, www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/la-france-associative-04-10-2021.pdf.

28. « La théorie dominante est obsédée par la productivité de la main-d'œuvre salariée et elle oublie purement et simplement le travail non payé qui rend tout cela possible », Kate Raworth, *La Théorie du donut. L'économie de demain en 7 principes*, Paris, Plon, p.109-112.

29. Maud Simonet, « Et si on travaillait toutes et tous gratuitement ? », *Les Idées larges*, Arte TV, janvier 2022.

30. Véronique Laurent, « L'éthique du care selon Joan Tronto », art. cité.

CONCLUSION

Ce travail d'inventaire, de classification et d'analyse a permis de conforter nos intuitions de départ. Toutes les activités utiles, non reconnues et non rémunérées que nous avons listées, dessinent une forme de protection sociale de proximité. Le sociologue Robert Castel parlait de « *protection rapprochée*³¹ ». L'impératif de prendre soin repose en effet sur trois formes complémentaires et imbriquées dans un espace hybride : le soin de soi, le système de santé institutionnel et toute cette protection « diffuse » apportée par les proches et l'entraide.

On est au cœur des problèmes, car notre société ne sait pas complètement reconnaître cette protection rapprochée, alors que tout tend à démontrer que, pour bien vivre ensemble, nous avons besoin de solidarités de proximité, de présence et d'attention au niveau de notre entourage, d'un environnement préservé... Dans une société où l'injonction à l'autonomie est forte, on finit par oublier qu'aucune personne ne naît, ne grandit, ne se construit seule. Pour le sociologue Serge Paugam, « *la vie en société place tout être humain, dès sa naissance, dans une relation d'interdépendance avec les autres. Chaque individu est inévitablement lié aux autres et à la société, non seulement pour assurer sa protection face aux aléas de la vie, mais aussi pour satisfaire son besoin vital de reconnaissance, source de son identité et de son existence humaine*³² ». Nous ne pouvons pas nous passer les uns des autres. Bien loin d'une croyance, l'interdépendance est un fait. Elle vaut pour l'ensemble du vivant et de la planète qui nous héberge. Nous ne pouvons pas vivre sans air, sans eau, sans plantes ni animaux. Elle vaut aussi entre êtres humains. Elle renvoie chacun et chacune à notre commune humanité, en conscience de notre condition et de notre responsabilité écologique³³.

UNE PROTECTION SOCIALE « RAPPROCHÉE » NÉCESSAIRE MAIS INSUFFISANTE

Précision importante : valoriser l'importance de ce champ de la « protection sociale rapprochée » ne signifie pas que l'entraide familiale ou le réseau de proximité « suffirait » à la prise en charge des besoins de protection sociale. S'intéresser à la zone grise où entraide familiale-informelle et prise en charge par la société se rencontrent nous a permis de donner à voir la valeur des solidarités de proximité, et leur complémentarité évidente avec le *care* institutionnel.

Nous voyons bien qu'il y a une aspiration sociétale – en matière de bien vieillir, ou de prise en charge de la maladie et du handicap – à améliorer les complémentarités entre la protection sociale institutionnelle et des mécanismes de soutien aux proches qui améliorent la qualité de vie des familles.

Il ne s'agit en aucun cas de faire primer le second sur le premier, ce qui renverrait à des modalités d'entraide rendant chacun uniquement dépendant d'un mari, d'une famille, du voisinage. Mais il s'agit de penser cette complémentarité : l'importance des métiers du soin et la reconnaissance de cette protection sociale rapprochée.

Nous affirmons ici l'importance d'un système de solidarité collective créé pour que chacun puisse faire face aux vulnérabilités de la vie et se projeter dans l'avenir.

31. Robert Castel, *Les Métamorphoses de la question sociale*, op. cit.

32. Serge Paugam, « L'attachement social, ce lien qui libère », *Projet*, juin 2022, www.revue-projet.com/articles/2022-06-paugam-ce-lien-qui-libere/11001.

33. Collectif pour une protection sociale solidaire, « Les contes de la protection sociale », conte 2 : « Sept principes pour une protection sociale solidaire », juin 2018. (Lire le conte)

3^E PARTIE

SÉCURISER CEUX ET CELLES QUI EXERCENT DES ACTIVITÉS VITALES ET UTILES : UN ENJEU QUI VIENT AUSSI BOUSCULER LE RAPPORT AU TRAVAIL-EMPLOI



INTRO

Nous avons entamé notre réflexion avec un inventaire des activités que nous réalisons hors travail rémunéré. Nous avons tenté de repérer les activités qui, pour nous, étaient essentielles, importantes. Nous avons parfois intégré des activités en emploi considérées comme utiles et vitales. Nous avons également pris conscience qu'une même activité pouvait être réalisée par certains dans un cadre rémunéré, et par d'autres, sous forme bénévole.

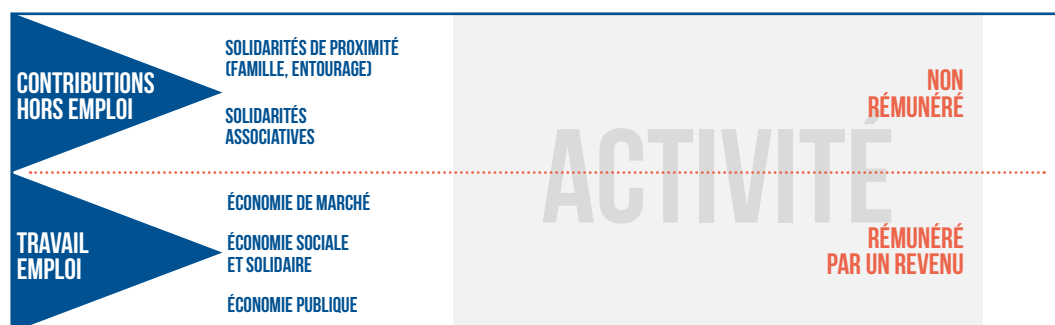
Au fond, on ne peut pas parler des activités hors emploi sans parler aussi des activités en emploi. C'est une invitation à changer de perspective, à analyser toute activité (qu'elle soit en emploi ou hors emploi) sous trois prismes, celui de la rémunération (est-elle payée ?), celui de l'utilité (à quoi sert-elle ?), celui du choix (est-elle librement choisie ?). Le regard sur l'activité n'est plus le même selon les lunettes que l'on chausse. De cette analyse, nous tirons un enseignement majeur : il nous faut préserver et sécuriser les activités utiles et vitales, qu'elles soient hors ou dans l'emploi.

3.1. UNE INVITATION À CHANGER DE PERSPECTIVE

L'ENJEU DE LA RÉMUNÉRATION

Une même activité peut être réalisée dans un cadre rémunéré ou dans un cadre d'entraide ou de bénévolat.

LES DIFFÉRENTS CADRES DE RÉALISATION D'UNE ACTIVITÉ



Ainsi, on peut faire du jardinage à titre personnel chez soi, dans un cadre strictement privé et nourricier. On peut jardiner bénévolement dans un potager collectif associatif, et contribuer à nourrir et à former davantage de personnes à l'autoproduction. On peut travailler comme agent de la fonction publique territoriale pour la création d'espaces verts, de vergers ou de potagers municipaux et en tirer un revenu. On peut enfin jardiner comme maraîcher ou comme ouvrier agricole salarié et en tirer également un revenu.

De même, on peut accompagner une personne dépendante au sein de sa famille, sans aucune reconnaissance institutionnelle. Si on est déjà en emploi, cette même activité peut faire l'objet d'une forme de reconnaissance, dans le cas, par exemple, d'un congé pour proche aidant³⁴. On peut aussi exercer cette activité dans le cadre d'un emploi d'auxiliaire de vie salarié par une collectivité, une entreprise privée ou encore une association.

C'est aussi le cas pour les expertises dans un cadre de participation citoyenne, quand un bénévole et un salarié d'une même association participent à un groupe de travail « expert » sur tel ou tel sujet, en particulier en lien avec la pauvreté. Les expertises de chacun sont importantes et apportent des éclairages complémentaires. Les personnes en situation de pauvreté sont sollicitées pour participer. Néanmoins, le salarié sera rémunéré, le bénévole ne le sera pas. Le travail effectué par le salarié

34. Le congé de proche aidant : www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/solutions-pour-les-aidants/travailler-et-aider-un-proche/le-conge-de-proche-aidant.

ou par l'expert scientifique pour aboutir à son expertise sera reconnu par ce biais, l'expertise de la personne en situation de pauvreté est bénévole et non rémunérée. *« Faire cette expertise comme bénévole est souvent un choix contraint. »* De plus, dans bon nombre de cas, quand on va chercher un expert pour une compétence pointue, il y a une rétribution financière. Ce qui est perturbant, dans cette situation, c'est que la rétribution existe pour ceux qui ont déjà un revenu. Mais *« quand on n'a pas de revenu, on doit donner gratuitement. C'est une gratuité qui ne va que dans un sens »*.

Ainsi, la rémunération, et la reconnaissance par ce biais, n'est pas la même selon la « sphère » dans laquelle l'activité s'exerce. Si on réalise l'activité gratuitement, celle-ci est moins visible, et on est « déconsidéré ». Aujourd'hui, pour les mêmes activités, seules celles conduites dans la sphère marchande – ou celle de l'économie publique – donnent lieu à rémunération et sont donc visibles et reconnues. Nous sommes finalement habitués à voir ces différences dans notre vie quotidienne, sans même les interroger. Mais en les regardant à partir des lunettes de ceux qui sont dans le « hors-emploi » et dans la précarité, et qui aspirent parfois à changer de statut, à avoir un salaire, à gagner une retraite, à avoir davantage de reconnaissance tout en continuant d'exercer cette activité, il y a une forme d'absurdité et d'injustice à avoir créé de telles inégalités de reconnaissance entre ces différents statuts.

L'ENJEU DE L'UTILITÉ

La période du Covid a rendu visible l'importance de ces activités d'entraide et de solidarité, dont personne ne peut se passer. Pendant les deux années ponctuées de périodes de confinement, on a pu mieux voir et cerner des initiatives, des solidarités, des alternatives, des bonnes idées, des pratiques de soutien, d'aide, par chacun autour de nous, pour nos voisins, des pratiques collectives aussi. Des initiatives liées au contexte d'urgence sanitaire. *« On a vu qu'elles existent. Et qu'elles ont été essentielles. »*

Le Covid a aussi mis en avant les métiers essentiels, les « premiers de corvée », ceux qui n'ont pas pu s'arrêter lors des confinements. Pour autant, dans nos sociétés, ces métiers sont les plus dévalorisés. Le caractère essentiel et vital de ces activités est à l'inverse de l'échelle de l'utilité « économique » mesurée par le fait de donner droit à une rémunération.

À cela, nous pouvons rajouter l'enjeu écologique. Le soubassement de ce à quoi la société donne de la valeur (économique) est faussé, et ne tient pas compte des coûts de destruction de la planète et de préservation des habitats. On donne beaucoup de valeur à des choses qui nous détruisent et détruisent la planète.

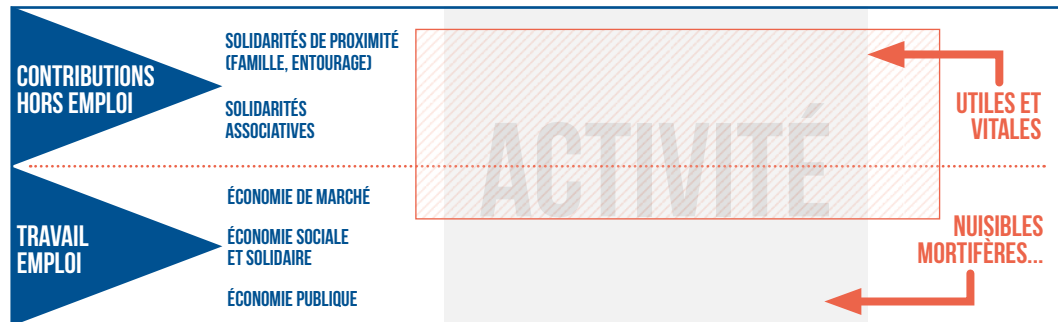
Et puis il y a une corrélation entre dégradation de la nature et des écosystèmes et dégradation de la santé humaine. Le lien est étroit entre protection de la nature et protection de notre santé.

Ainsi, quand on regarde les activités sous le prisme de l'utilité, les frontières entre activités (utiles / non utiles) ne sont pas les mêmes que celles de la rémunération. La question de l'utilité de l'activité doit aussi être posée dans la sphère de l'activité rémunérée.

Ainsi, Bruno Latour nous invitait à reconsidérer l'activité humaine de production à la lumière de la crise du Covid et des confinements successifs : *« Si tout est arrêté, tout peut être remis en cause, infléchi, sélectionné, trié, interrompu pour de bon ou au contraire accéléré. L'inventaire annuel, c'est maintenant qu'il faut le faire. À la demande de bon sens : "Relançons le plus rapidement possible la production", il faut répondre par un cri : "Surtout pas !" La dernière des choses à faire serait de reprendre à l'identique tout ce que nous faisons avant. Il s'agit de faire la liste des activités dont vous vous sentez privés par la crise actuelle et qui vous donnent la sensation d'une atteinte à vos conditions essentielles de subsistance. Pour chaque activité, pouvez-vous indiquer si vous aimeriez que celles-ci reprennent à l'identique (comme avant), mieux, ou qu'elles ne reprennent pas du tout³⁵. »*

35. Bruno Latour, « Imaginer les gestes-barrière contre le retour à la production d'avant-crise », AOC, 30 mars 2020.

LES ACTIVITÉS AU PRISME DE LEUR UTILITÉ



Explication du schéma : Dans le champ du travail-emploi comme dans celui des contributions hors emploi, on trouve des activités utiles et vitales et des activités mortifères et nuisibles. Cette distinction nous invite à interroger le périmètre des activités à développer (hors emploi et dans l'emploi) et celles à arrêter (hors emploi et dans l'emploi). C'est le sens du carré hachuré.

Carré gris : Ensemble des activités réalisées.

Carré hachuré : Périmètre des activités utiles et vitales réalisées ou qui restent à développer pour assurer des besoins non satisfaits.

ACTIVITÉS ESSENTIELLES, UTILES, VITALES

Comment nommer ces activités essentielles que nous réalisons, que nous estimons utiles pour soi, pour la société, pour le vivant, toutes ces activités du « prendre soin », la « vraie vie », pour reprendre les termes de Joan Tronto ? Nous sommes piégés par les mots tels qu'ils sont utilisés par la science économique.

Ainsi, pour Patrick Viveret, « la notion d'utilité en sciences économiques se différencie profondément du sens commun. Elle désigne plutôt une demande solvable, qui peut être partiellement destructrice au niveau social ou environnemental. Il existe d'ailleurs une citation célèbre de l'économiste Léon Walras qui estime que, du point de vue de "l'économie politique pure", la substance recherchée par un assassin pour empoisonner sa famille est aussi utile, voire davantage, que celle recherchée par un médecin pour guérir un malade. À l'inverse, tout bien ou tout service qui n'est pas susceptible d'être échangé sur le plan monétaire n'entre pas dans la sphère de l'utilité au sens économique. On a donc là un coup de force sémantique hautement discutable³⁶. » Pour Marie-Anne Dujarier, nous sommes héritiers d'un système qui a défini l'utilité comme ce qui a une valeur économique, ce qui rapporte de l'argent. Cette « définition du mot utilité nous a menés à la plus vertigineuse des désutilités, avec la destruction des conditions de vie sur terre³⁷ ».

Il en va de même du mot « valeur » : « Pour ce qui concerne la question de fond, la définition économique de la valeur devrait constituer un sous-ensemble d'une théorie plus globale de la valeur. Celle-ci signifie au sens étymologique du terme les forces de vie et la contre-valeur est ce qui est susceptible de détruire les forces de vie. Ce sous-ensemble de l'économie devrait être surdéterminé par les richesses écologiques et humaines, ainsi que par l'espace démocratique, qui doit être déterminant pour débattre de la hiérarchie des valeurs, ce qui représente un choix de société essentiel³⁸. » Aujourd'hui, on est généralement dans le cas inverse : ce qui n'a pas de prix n'a pas « réellement » de valeur.

Nous choisissons de nous réapproprier cette notion d'utilité pour nommer les activités essentielles, vitales, et donc utiles pour les personnes et pour la planète. À plus large échelle, nous pointons la nécessité d'un débat démocratique pour définir collectivement l'utilité. Nous y reviendrons dans la dernière partie.

36. Patrick Viveret : « Faire de l'économie un espace d'échanges pacifiés », propos recueillis par Philippe Frémeaux et Nairi Nahapétian, *Alternatives économiques*, 11/09, 2003.

37. Marie-Anne Dujarier, *Troubles dans le travail*, op. cit., p. 370.

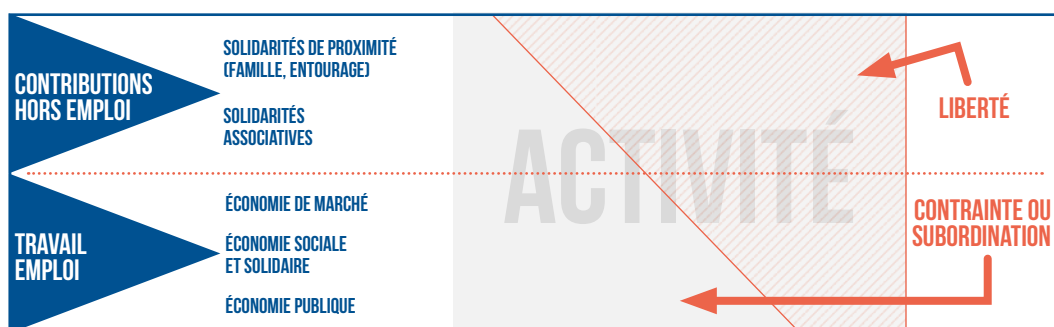
38. Patrick Viveret, « Quelles valeurs pour la biodiversité ? Le point de vue d'un philosophe », *Ecorev*, 38, automne-hiver 2011.

L'ENJEU DU CHOIX

Lorsque l'on a décrit les activités hors emploi, l'entraide ou le bénévolat, on a mis en avant l'élan, le sens de l'initiative volontaire, à l'inverse du lien de subordination qui existe dans l'emploi.

Les activités que nous développons hors travail rémunéré portent très souvent une intention et une façon de faire différentes de celles à l'œuvre dans l'emploi : « *Elles sont mues par d'autres intentions, d'autres motivations.* » En les réalisant, on y injecte nos valeurs, notre manière de faire. Le bénévolat par exemple est avant tout un espace de liberté. Ce sont des activités que l'on fait et qui ont du sens pour nous, et pour lesquelles on n'a pas le même type d'obligations que dans l'emploi. Durant le Carrefour de savoirs, certains participants ont dit : « *Dans les contributions, on retrouve le sens : pourquoi on fait société, pourquoi on est en lien les uns aux autres. Avec les contributions, on est dans le chaud de la vie, dans les besoins.* »

LES ACTIVITÉS AU PRISME DU CHOIX



Explication du schéma : Si on regarde les activités sous l'angle de la possibilité de choix, les frontières changent à nouveau. On voit qu'il y a des activités en emploi qui sont choisies, alors que, pour d'autres, c'est le lien de subordination qui prime et l'emploi est vu comme une contrainte. Pour les contributions hors emploi, certaines activités sont choisies, mais d'autres sont réalisées par contrainte également : « On n'a pas le choix, on doit le faire, on ne peut pas faire autrement. »

Mais choisir d'exercer une activité dans le hors-emploi suppose que ce choix ne soit pas pénalisant *in fine* pour la personne, notamment dans l'accès ou le maintien de ses droits : revenu, retraite...

Ainsi, Étienne a choisi d'être aidant de sa grand-mère. Sarah, elle, a choisi d'arrêter de travailler pendant plusieurs années pour s'occuper de ses enfants en bas âge³⁹. Ils l'ont fait par choix, mais ils en ont payé les conséquences : vivre avec des petits contrats ou au chômage et au RSA, sous le seuil de pauvreté, pendant plusieurs années. Patricia, elle, est une bénévole très active – couture, potager –, qui nourrit tout son entourage, garde des petits-enfants... Elle est aussi aidante de son mari malade. Mais ce rôle-là lui pèse, elle le fait car elle n'a pas les moyens d'alléger cette charge.

La question du choix se pose aussi pour le travail-emploi. Dans notre groupe, certains avaient un emploi choisi, correspondant à leurs engagements, à leurs aspirations et à leurs valeurs. Mais souvent, quand on est en situation précaire, au chômage, on est sommé d'accepter tout emploi, même si les conditions de travail sont lourdes, même si cela ne correspond pas à nos aspirations ou s'il n'y a aucune réflexion sur l'impact social et environnemental des tâches, alors que ce sont des éléments importants.

3.2. PRÉSERVER ET SÉCURISER LES ACTIVITÉS UTILES ET VITALES

Comment favoriser les activités utiles et vitales hors emploi, dans des conditions qui préservent la liberté et le choix tout en sécurisant les parcours de vie ?

39. Ces témoignages sont issus du podcast « Prendre soin de la société ». AequitaZ, www.aequitaz.org/prendre-soin-de-la-societe-la-1ere-serie-audio-realisee-par-aequitaz.

Sur le plan individuel, la question du « bon cadre » a été essentielle pour nous. Nous avons repéré de nombreuses situations où la sphère de réalisation de l'activité (privée, en emploi ou bénévolat) ne s'avère pas le cadre adéquat pour la personne. Patricia ne souhaite pas prendre toute la charge de l'aidant familial, elle aimerait la partager avec un aidant professionnel. Christelle a des responsabilités associatives importantes qui lui tiennent à cœur. Mais elle les réalise avec des compétences, comme le secrétariat ou la gestion des ressources humaines, qu'elle voudrait faire reconnaître dans le cadre d'un emploi.

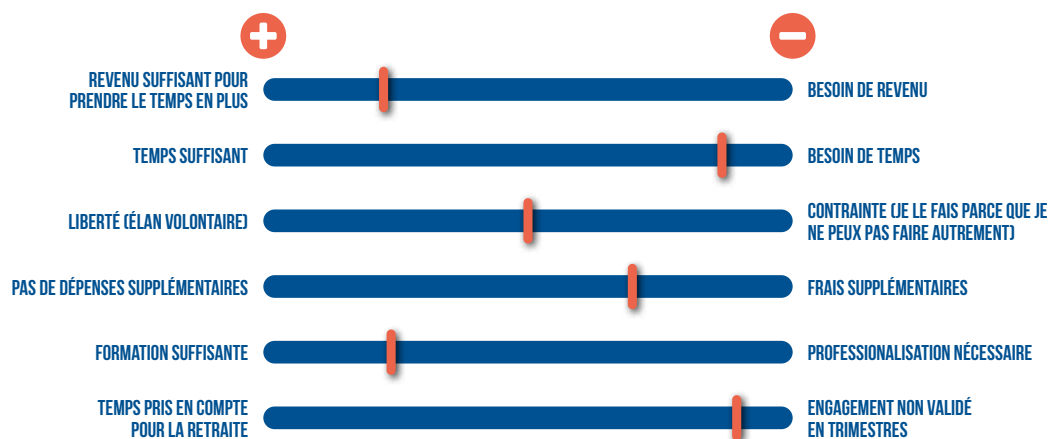
Il ne s'agit pas de plaider pour que toute activité fasse l'objet d'une rétribution monétaire. On a vu que les activités bénévoles et les solidarités de proximité étaient mues par d'autres valeurs. La solidarité, l'attention aux autres, l'entraide sont des moteurs essentiels qui construisent notre commune humanité.

Il ne s'agit pas non plus, bien entendu, de défendre une vie et une société du « libre choix », ou de croire que l'on peut vivre sans contrainte. Même choisi, un emploi, une activité domestique ou bénévole a ses propres contraintes.

C'est ainsi que nous nous sommes interrogés. Individuellement, dans un premier temps : pour chaque activité : est-ce que le cadre dans lequel je réalise l'activité me semble juste ou ajusté ? Est-ce que je la réalise dans ce cadre (en particulier dans le cadre privé et associatif) par choix ou par contrainte ? Est-ce que d'autres tirent profit du résultat de mon activité⁴⁰ ? Quelle est la reconnaissance de ma contribution ? La société me donne-t-elle la possibilité de faire autrement ?

Puis, collectivement : quelles sont les conditions de sécurisation accordées par la société pour ces activités hors emploi, afin de les réaliser sereinement ?

QUELLES SONT LES CONDITIONS DANS LESQUELLES J'EXERCE L'ACTIVITÉ HORS EMPLOI ? DE QUOI AI-JE BESOIN POUR ME SÉCURISER DANS LA RÉALISATION DE CETTE ACTIVITÉ ?



Explication du schéma : Cet « outil-curseur » a été créé pour faire un autodiagnostic et préciser les conditions dans lesquelles une activité est réalisée. Il permet aussi de poser la question de ce qui serait nécessaire pour bouger les curseurs vers une situation améliorée. Cet outil peut ainsi ouvrir la discussion sur la question des droits qui pourraient être ouverts par ces activités.

Exemple : Est-ce que j'ai le temps suffisant pour réaliser cette activité, ou ai-je besoin de plus de temps ? Est-ce que j'ai des frais pour cette activité ou est-ce que l'activité n'occasionne pas de frais supplémentaires ? etc. Pour chaque axe, on déplace le curseur en fonction de son autoévaluation. L'image ci-dessus est un exemple de localisation des curseurs.

40. À la suite des réflexions de Maud Simonet sur le « travail gratuit », qui a fait écho à ce que nous vivons. Maud Simonet, « Et si on travaillait toutes et tous gratuitement ? », *Les Idées larges*, Arte TV, janvier 2022.

POURQUOI PARLE-T-ON DE SÉCURITÉ ?

La protection sociale s'est construite dans un objectif de justice sociale, dans l'idée de protéger toutes les personnes face aux vulnérabilités, et ainsi de sécuriser leurs parcours de vie.

Cet objectif est détaillé dans l'exposé des motifs de l'ordonnance portant organisation de la Sécurité sociale : « *La Sécurité sociale est la garantie donnée à chacun qu'en toutes circonstances il disposera des moyens nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille dans des conditions décentes. Trouvant sa justification dans un souci élémentaire de justice sociale, elle répond à la préoccupation de débarrasser les travailleurs de l'incertitude du lendemain, de cette incertitude constante qui crée chez eux un sentiment d'infériorité et qui est la base réelle et profonde de la distinction des classes entre les possédants sûrs d'eux-mêmes et de leur avenir et les travailleurs sur qui pèse, à tout moment, la menace de la misère. [...] Le but final à atteindre est la réalisation d'un plan qui couvre l'ensemble de la population du pays contre l'ensemble des facteurs d'insécurité*⁴¹. »

Ainsi, ce détour par l'histoire de la protection sociale nous éclaire sur les objectifs à atteindre : reconnaître l'ensemble des activités essentielles, cette « protection sociale rapprochée » mise en œuvre par les personnes de toute situation, et en particulier par les plus précaires, et donner à ces personnes la sécurité nécessaire pour se projeter dans la vie, par des droits liés à cet engagement solidaire dans le soin des humains et du vivant.

41. « Exposé des motifs accompagnant la demande d'avis n°504 sur le projet d'organisation de la Sécurité sociale », *Bulletin de liaison*, 14, Comité d'histoire de la Sécurité sociale, ordonnance du 4 octobre 1945

3.3 LE TRAVAIL-EMPLOI, OUI, MAIS PAS À N'IMPORTE QUEL PRIX !

L'enjeu de l'utilité des activités interroge aussi le monde de l'emploi. Nous ne remettons pas en cause la globalité du travail rémunéré, surtout quand il est en phase avec nos centres d'intérêt, nos compétences, nos valeurs. Mais il nous semble essentiel d'interroger la dimension « inutile », et même « nuisible » présente dans certains pans de notre économie du point de vue écologique (activités polluantes, spéculatives, allant à l'encontre d'une nécessaire réduction de notre empreinte carbone...), ou humain (pénibilité, conditions de travail dégradées...).

Par ailleurs, nous avons pointé dans nos travaux la dimension « réparatrice » de nombreuses activités bénévoles, non rémunérées, qui viennent compenser les dégâts réalisés par nos économies productivistes (activités bénévoles de réemploi ou recyclage, opérations participatives de nettoyage de sites naturels ou urbains...). Finalement, cela nous invite à ne pas considérer l'emploi qu'à l'aune de la rémunération qu'il octroie aux salariés, ou de son « utilité » économique.

Nous avons ainsi pointé un certain nombre de tensions que nous subissons dans notre relation au travail-emploi.

Il y a, tout d'abord, les emplois dans des activités mortifères pour la planète et pour les humains. Les « étudiants bifurqueurs⁴² » le disent avec force, qui appellent à un sursaut face à l'urgence climatique et refusent de travailler pour des entreprises qui n'en font pas assez en matière d'écologie. Pour les participants au Carrefour des savoirs, « *on est poussés à rentrer dans des cases qui sont aujourd'hui reconnues, même si on trouve que ce ne sont pas les bonnes cases...* », par exemple « *quand on va travailler mais on ne trouve pas que notre travail soit utile* », ou « *qu'aucune réflexion n'existe sur les impacts écologiques de l'activité...* ».

42. Voir le discours fortement médiatisé des étudiants d'AgroParis Tech en mars 2022, www.lemonde.fr/planete/article/2022/05/11/des-etudiants-d-agroparistech-appellent-a-deserter-des-emplois-destructeurs_6125644_3244.html.

L'activité dans le « travail-emploi » se fait parfois aussi au détriment des activités du *care*. C'est le cas des personnes qui sont trop fatiguées après leur journée de travail et « *ne veulent rien savoir de plus* ». Ou de celles qui sont peu disponibles pour leurs familles. **Nous nous posons la question des « garde-fous pour nous protéger collectivement de cela », pour ne pas être tirillés entre aider quelqu'un qui en a besoin, prendre du temps avec ses enfants et devoir occuper un emploi car c'est la seule source de revenus.** Pour certains, l'une des premières reconnaissances des activités hors emploi est la diminution du temps de travail pour avoir le temps de faire autre chose.

Enfin, le « retour à l'emploi à tout prix » se fait souvent au détriment des emplois de qualité. Accepter des emplois précaires, dans de mauvaises conditions, avec des horaires découpés... est-ce que c'est « mieux que rien » ? Durant le Carrefour, des personnes ont à de nombreuses reprises affirmé leur souhait d'aller vers l'emploi, mais un emploi choisi et de qualité, sans quoi ce n'est pas tenable.

Il y a aussi la recherche d'emploi, et tout ce qu'on met en œuvre pour se rendre employable, ce que Marie-Anne Dujarier appelle le « marketing de soi⁴³ », c'est-à-dire arriver à se vendre. Cela renvoie certains participants du Carrefour des savoirs à leur propre expérience : « **Cela nous parle tellement !** » Car ce travail de « marketing de soi » est fait quotidiennement, durant des mois, inlassablement, pour tenter de trouver un stage, un petit contrat, d'accéder à une formation. Maha raconte : « **Cette semaine, j'ai fait un atelier numérique pour faire des CV. J'ai aussi fini ma formation Word. Je suis aussi en recherche de stage, je sélectionne des annonces, j'envoie des mails, des recruteurs m'appellent... J'ai très peu de temps pour me reposer, et repartir le lendemain.** »

C'est une pression intériorisée qui est présente en permanence et qui reporte toute la responsabilité de « trouver un travail » sur la seule personne en recherche. Or les personnes restent souvent sans réponse, car les emplois disponibles ne sont pas si nombreux⁴⁴ ou les conditions des emplois sont peu acceptables⁴⁵. Pourquoi ne pas travailler sur la qualité des emplois à partir des employeurs plutôt que chercher à contrôler et à contraindre encore davantage les personnes dans leurs démarches pour trouver un emploi ?

Nous avons également pointé l'exploitation de la précarité par le biais du *Hope Labor* : « *Un travail non rémunéré ou sous-rémunéré effectué dans le présent, souvent pour l'expérience ou l'exposition, dans l'espoir que de futures opportunités d'emploi pourront suivre*⁴⁶. » Maud Simonet parle de « *travail gratuit* », y compris quand « *le bénévolat apparaît comme une manière de répondre à l'absence* »⁴⁷, notamment de services publics. Cela nous interroge d'autant plus que nous avons bien vu qu'« **il y a beaucoup d'activités non rémunérées, bénévoles, qui viennent compenser les dommages et dégâts du travail rémunéré, les conséquences du système économique** ». Une participante nous raconte comment, « **chaque année, sur l'Isle commune, des opérations de nettoyage des déchets en bord de rivière sont organisées en faisant un large appel à bénévoles. Mais on peut s'interroger : est-ce que ce n'est pas une mission de service public qui devrait normalement être assumée par la collectivité ?** ». Patrick Viveret prend l'exemple du nettoyage des plages après le naufrage du pétrolier *Erika*⁴⁸. Bahia raconte que les permanences d'accueil-écoute de son association reçoivent de plus en plus de personnes pour des besoins urgents d'hébergement, d'aide alimentaire, de démarches administratives... « **Les services sociaux renvoient ces personnes vers nous car ils sont débordés.** »

43. Marie-Anne Dujarier, *Troubles dans le travail*, op. cit., deuxième partie, chap. 5, « Faire face à l'hypocrisie de la norme salariale », p. 285-316.

44. La Dares a comptabilisé 375 500 emplois vacants au premier trimestre 2023. Pôle Emploi comptabilise quant à lui au premier trimestre 2023, 5 089 600 personnes inscrites et tenues de rechercher un emploi (catégories A, B, C).

45. « Ainsi, en France, le nombre de démissions a atteint un niveau historiquement haut depuis fin 2021 avec près de 520 000 par trimestre, dont environ 470 000 démissions de contrats à durée indéterminée (CDI) », *Alternatives économiques*, avril 2023, www.alternatives-economiques.fr/grande-disparition-candidats-a-lembauche/00106753.

46. Kathleen Kuehn, Thomas F. Corrigan, « Hope Labor: The Role of Employment Prospects in Online Social Production », *The Political Economy of Communication*, 1/1, 2013.

47. Maud Simonet, « L'engagement bénévole (décoloniser le bénévolat des enjeux du travail) », CESE, 9 décembre 2021, www.youtube.com/watch?v=j562ahugXAI.

48. Patrick Viveret, *Reconsidérer la richesse*, La Tour-d'Aigues, L'Aube, 2005.

On a alors l'impression d'être enfermés dans un modèle où on n'a que l'emploi pour exister, même si c'est sous une forme très dégradée, un modèle qui tire sur la corde de l'exploitation des ressources et des humains. « *C'est une restriction de l'existence humaine qui devient une norme très violente car déconnectée de la réalité. On est au point d'aboutissement d'une vision très normative, très dure, de la manière d'être en société*⁴⁹. »

CONCLUSION

Cette réflexion sur les cadres et les frontières dans lesquels s'exercent ces activités nous amène à préciser notre analyse. Le travail-emploi ne peut pas faire le tout de la vie humaine. Il s'agit de concilier à tout moment ces différentes formes d'activité, dans un cadre juste et sûr.

Quelle reconnaissance de l'utilité, du caractère essentiel des activités exercées hors emploi, et, en conséquence, quelle sécurité peut-on imaginer pour ces activités, et pour les personnes qui les réalisent ?

Comment penser autrement l'emploi, dans une approche qui se réapproprie la notion d'utilité pour privilégier les activités utiles et vitales pour « prendre soin » de la société et de la planète, dans des conditions qui permettent de « s'accomplir » dans le travail ?

La trajectoire historique de la protection sociale s'est construite autour du « travail-emploi ». Pourtant, les activités contributives représentent une grande part de l'activité humaine. Elles contribuent également, à leur façon, à la protection des personnes, par les solidarités de proximité. **L'enjeu est alors d'élargir la notion de protection sociale à l'ensemble du spectre de l'activité, de construire des complémentarités entre ces sphères, de gagner en reconnaissance et en droits. Dit autrement, que chacun gagne en qualité de vie et en sécurité par la juste reconnaissance de ces contributions.**

49. Nicolas Duvoux lors du Carrefour des savoirs de novembre 2022.

4^E PARTIE

DES PROPOSITIONS POUR RÉTABLIR DE LA JUSTICE ENVERS LES PLUS PRÉCAIRES ET CONFORTER NOTRE PROTECTION SOCIALE



INTRO

Forts de ces constats et analyses, nous avons fait émerger des pistes de propositions pour aller vers une meilleure reconnaissance des activités utiles et vitales hors emploi. Ces pistes de reconnaissance telles qu'exprimées par les participants au Carrefour des savoirs ont fait émerger un large spectre de leviers possibles à la fois pour changer de regard sur ces activités essentielles, les sécuriser et leur donner plus de valeur. Un chemin de justice sociale devrait aller dans le sens de ces pistes.

Pour autant, ces propositions contiennent aussi des risques et des pièges qui doivent être examinés et évités. Il est important de les signaler : ils constituent des garde-fous pour la poursuite de la réflexion sur des formes de reconnaissance au plus près de ce qui est vécu par les premiers concernés.

Nombre de ces pistes existent souvent déjà dans notre protection sociale. C'est une bonne nouvelle qui pose la question d'un éventuel élargissement des dispositifs existants. Nous en faisons ici un premier inventaire qui n'est pas – à ce stade – une analyse approfondie. Cet inventaire est néanmoins porteur d'espoir et nous pensons qu'il doit servir de point d'appui pour penser de nouveaux droits.

4.1 UNE DIVERSITÉ DE FORMES DE RECONNAISSANCE DES ACTIVITÉS ESSENTIELLES

LE REVENU MINIMUM GARANTI SANS CONTREPARTIES

Afin de permettre à chacune et à chacun de vivre en dehors du stress du lendemain, de gagner de l'estime de soi et de trouver une meilleure place dans la société, nous avons besoin d'un revenu socle qui permette de sortir de la survie et qui n'oblige pas à consacrer une bonne part de son temps à se débattre pour manger, accéder aux soins, etc.

Le Secours Catholique et AequitaZ ont pris position sur ce sujet, demandant au gouvernement d'améliorer le RSA dans plusieurs directions : l'augmentation du montant du RSA à un niveau égal à la moitié du revenu médian, un élargissement de son accès à partir de 18 ans pour toutes les personnes en situation régulière et une abrogation des contreparties⁵⁰.

Ce travail nous a confortés dans la nécessité de faire advenir un plancher social qui permette à chacun de gagner en stabilité, et donc de se projeter plus sereinement, entre autres dans des activités du *care*. C'est en quelque sorte une condition minimale et *sine qua non*.

LA RECONNAISSANCE À TRAVERS DES TRIMESTRES DE RETRAITE

La reconnaissance peut également se concrétiser à travers la validation de trimestres comptant pour la retraite. Certains font le constat d'une vie entière d'aidant ou de bénévole, mais « privée d'emploi », qui aboutit à de fortes inquiétudes à l'arrivée de la retraite. Finalement, cette « carrière » bénévole est injustement reconnue quand on arrive à l'âge de diminuer son activité car elle n'ouvre pas de droits à des trimestres pour la retraite. Pouvoir ouvrir de tels droits serait une forme de reconnaissance essentielle.

LA PRISE EN CHARGE DES COÛTS ET RISQUES GÉNÉRÉS PAR DES ACTIVITÉS UTILES ET VITALES

Pour faire du bénévolat, aider son voisin à tailler sa haie, lui acheter une boîte de paracétamol en urgence, accompagner une personne en voiture, il y a des frais engagés qui sont inhérents à l'activité. Ces « faux frais » que l'on pourrait imaginer comme minimales sont en réalité de vrais frais qui finissent par peser sur le budget. Plusieurs participants au Carrefour ont témoigné qu'il y avait en quelque sorte une forme d'« obligation » à dépenser ces sommes pour pouvoir répondre au besoin, mais qu'il n'y avait aucune reconnaissance de ces dépenses, pourtant nécessaires.

50. Secours Catholique – Caritas France, « Sans contreparties. Pour un revenu minimum garanti », AequitaZ, octobre 2020.

Nous avons identifié des pistes de soutien matériel, assurantiel et financier :

- ▶ le remboursement des dépenses nécessaires à la réalisation de l'activité : garde d'enfants, transports notamment en milieu rural, par exemple ;
- ▶ les assurances en cas d'accident. Une assurance professionnelle n'est pas la même qu'une assurance domestique et responsabilité civile, en cas d'accident de voiture au travail ou « en bénévolat », ou bien si on tombe d'une échelle à domicile chez une personne que l'on aide. La différence est dans la prise en charge à long terme, quand des complications de santé surviennent quelques années après, en lien avec l'accident. Cela pose question ;
- ▶ des prestations pour alléger des dépenses : petits achats, sorties culturelles soutenues autant pour l'aidé que pour l'aidant, aide financière pour un parrainage...

DES RECONNAISSANCES SYMBOLIQUES

À la question « quel type de reconnaissance aimeriez-vous avoir ? », la dimension symbolique s'est imposée très spontanément. Elle touche à la visibilité sociale de son action et semble permettre de sortir de l'invisibilité et d'un regard jugeant ou négatif. Cette reconnaissance symbolique est donc très souvent nécessaire : elle permet de dépasser la seule reconnaissance entre pairs, le « merci » du coup de main rendu, de sortir du mépris. Elle concrétise une vision de la société où les actions de solidarité et de soin aux autres sont considérées comme importantes, essentielles, et valorisées pour cela.

Cela permet de rendre visible l'importance, par exemple, de cette entraide et solidarité de proximité, dans des domaines très variés. Cela permet également de donner toute leur importance aux aidants familiaux, essentiels et indispensables dans la prise en charge des personnes dépendantes à l'échelle du pays, et qui prennent en charge tout ce que l'auxiliaire de vie ne peut pas ou n'a pas le temps de faire, dans son temps contraint et minuté.

Nous avons parlé de l'importance de ces gestes qui « font du bien » : les mercis, les discours de remerciement, les cérémonies collectives. Nous avons également mentionné l'enjeu de la visibilité et de la comptabilisation de ce qui est fait, qui peut donner à voir l'ampleur et la diversité des tâches assumées, par exemple par les bénévoles d'une même commune.

Néanmoins, nous avons vu qu'il fallait être attentif à déjouer le « fait du prince », c'est-à-dire l'arbitraire d'une décision unilatérale, notamment en créant des processus collectifs de décision pour savoir ce que l'on reconnaît, qui on reconnaît et de quelle manière. Des critères décidés collectivement sont indispensables pour déterminer à qui va la reconnaissance, sans quoi on risque de se trouver dans des décisions unilatérales. Les remerciements présentent aussi le risque d'individualiser les mérites.

LA RÉTRIBUTION FINANCIÈRE POUR EXPERTISE

Nous avons parlé des rétributions financières dans les exemples cités plus haut, pour montrer que l'expertise a un statut particulier qui la place dans le champ de la rémunération. On paie un expert pour qu'il délivre son expertise sur le sujet. Le champ de la participation citoyenne dans le secteur de la lutte contre la pauvreté appelle à une meilleure reconnaissance de cette expertise.

Dans son rapport de mai 2023, le Conseil national de lutte contre les exclusions tire les leçons du « choc de participation ». Il met notamment en avant le fait que « *la question de l'indemnisation des bénévoles dans les travaux de participation citoyenne est un sujet fréquemment abordé dans les instances en charge de démocratie participative. Il semble d'autant plus crucial au CNLE que les personnes concernées sont de facto des personnes à qui profiterait le plus une forme de rémunération* ». Le rapport précise également que 70,8 % des répondants à l'enquête menée sont favorables à mettre en place des indemnisations des personnes pour des sollicitations externes au CNLE⁵¹.

Pour reconnaître à sa juste valeur l'expertise des personnes en situation de précarité, cette réflexion est essentielle à mener.

51. Delphine Aubert, « CNLE : les leçons du "choc de participation" », rapport du groupe de travail « Participation », CNLE, mai 2023.

Il est cependant nécessaire de prendre garde à ce que des rétributions financières ne soient pas seulement à la charge des associations, ce qui aurait pour conséquence la mise à l'écart des petites associations qui ne pourraient y faire face. La pratique des *per diem*, très largement répandue dans les projets d'aide au développement, mérite ainsi d'être évaluée. Si ces indemnités ont été conçues pour faciliter la participation de personnes isolées ou pauvres à des projets de développement, elles ont aussi systématisé le principe de « rémunération de la présence » aux réunions et ont creusé des écarts de participation avec les plus petites organisations qui n'ont pas la capacité d'assumer cette charge financière.

LA VALORISATION DES COMPÉTENCES ET LE DROIT À LA FORMATION

C'est un point d'appui essentiel pour que les personnes puissent se sentir reconnues dans les compétences qu'elles ont acquises durant leur expérience d'engagement. Il est important de se sentir reconnu pour ce que l'on sait faire, ce à quoi on passe du temps et qui compte.

Nous avons parlé par exemple du droit à accéder à des formations, à partir de son expérience hors emploi pour pouvoir progresser, évoluer dans ces activités, mettre à jour ses connaissances.

Nous avons aussi identifié l'importance de prestations de ressourcement, de supervision, de codéveloppement, d'échanges d'expériences. Il s'agit, par ces formes de reconnaissance, de prendre la mesure des responsabilités engagées par les personnes dans ces activités et de l'importance de regarder la qualité de ce qui y est vécu et mis en œuvre, en particulier dans les activités de l'humain, de l'entraide et de la solidarité de proximité. Certains ont pointé les responsabilités que les personnes ont prises, par exemple, durant la crise Covid, pour garantir l'accès aux services et associations de proximité (aide alimentaire, aide administrative, soutien aux femmes victimes de violences...). Cela peut être lourd pour la personne. Quand on est responsable dans une association, on est parfois isolé, on se débrouille comme on peut, alors qu'on a aussi besoin d'être soutenu dans sa mission, pris en charge à son tour, parfois.

4.2 DES PIÈGES À ÉVITER, DES LIGNES ROUGES À NE PAS FRANCHIR

Ce travail d'inventaire nous a également permis de repérer un certain nombre de risques dans la mise en œuvre de ces différentes formes de reconnaissance.

L'OBLIGATION À CONTRIBUER « VERS LE RETOUR À L'EMPLOI »

L'enjeu de comptabilisation et de valorisation de ces activités risque d'être instrumentalisé dans une logique à laquelle nous sommes absolument opposés, celle de conditionner le versement de ce revenu minimum vital à la réalisation de 15 à 20 heures d'activité hebdomadaires. Cette logique préside à l'expérimentation d'un RSA sous conditions renforcées, lancée en 2023 dans 18 départements, avec l'objectif affiché de renforcer « l'accompagnement » des allocataires vers l'emploi. Dans ce cas précis, les contributions hors emploi deviennent obligatoires pour recevoir certaines aides ou allocations.

C'est un signe que l'on juge inquiétant, au regard de l'analyse présentée dans ce rapport. Lorsqu'on décrit les activités hors emploi, l'entraide, le bénévolat, on met en avant le sens de l'initiative volontaire. C'est ce qui donne l'élan pour y consacrer du temps et de l'énergie. C'est aussi le caractère solidaire, celui de nos « vécus d'interdépendance⁵² », qui fait leur force. Elles doivent être reconnues au regard de leur utilité pour les personnes et pour la société, et de l'engagement solidaire et « désintéressé » des personnes, et non d'une éventuelle « employabilité ».

Le projet de loi pour le plein-emploi présenté par le gouvernement se situe dans la perspective de confirmer le lien entre obtenir le RSA et devoir démontrer un certain nombre d'heures d'activité (si le texte de loi ne précise pas, à l'heure où nous rédigeons ce texte, les activités en question, la version

52. Cynthia Fleury, « Éthique du care », conférence citée.

votée en première lecture au Sénat indique un plancher d'au moins quinze heures d'activités). Cela est inquiétant, car il s'agit de renforcer une conditionnalité pour obtenir un revenu de survie. Or le RSA doit avant tout être considéré comme un droit pour les personnes et un devoir pour la société : « *Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler, a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence*⁵³. »

LE RENFORCEMENT DE LA STIGMATISATION DE CEUX QUI N'ONT PAS LA CAPACITÉ DE CONTRIBUER

La reconnaissance ou mise en visibilité des activités, des contributions des uns et des autres, ne devrait pas aboutir à une dévalorisation des personnes qui, à certains moments de leur vie, n'ont pas la capacité de contribuer. Certains ont dit : « *Ces derniers temps, j'ai été malade, je n'ai rien pu faire dans le partage. J'étais en mode avion.* »

Il faut être vigilant à ne pas creuser les écarts entre les personnes selon leur capacité à contribuer. On ne doit pas aboutir à la double dévalorisation d'être dans le hors-emploi, et de ne pas contribuer « officiellement » dans ce cadre.

Nous avons rappelé dès le début que prendre soin de soi est une activité qui contribue à la société en soi, positive et utile. Nous avons également mis en lumière des situations de personnes « aidées » qui ont permis de créer de nouvelles relations entre aidants et de réveiller des solidarités collectives.

LA DÉVALORISATION ENCORE PLUS GRANDE DES MÉTIERS DU CARE ET LE REcul DES SERVICES PUBLICS

Il y a un risque avéré à la mise en concurrence des activités entre elles. Si on reconnaît, sécurise et valorise mieux le bénévolat, si on encourage cette forme d'activité, le risque est la dévalorisation des métiers dont les activités sont de même nature. Ce qui est fait par un bénévole ou un proche ne mériterait plus d'être pris en charge par un professionnel. Par ailleurs, nous savons que nombre des métiers du *care* sont déjà bien mal valorisés dans notre société. La reconnaissance des activités hors emploi ne doit, en aucun cas, renforcer cette dévalorisation.

Ce piège est aussi celui d'une diminution des services publics du soin. S'il existe une forme de reconnaissance des activités de soin non professionnelles, on risque de considérer qu'il y a moins besoin de services publics du soin.

In fine, il peut y avoir une aggravation des inégalités de choix : si les activités de soin « bénévoles » sont reconnues, mais qu'il n'y a pas, en parallèle, un service public du « soin » suffisant, certaines personnes se retrouvent contraintes à être dans une situation d'aidant à défaut d'avoir suffisamment d'argent pour accéder à des services professionnels payants. C'est un risque réel que certains vivent déjà, et nous ne souhaitons pas qu'il s'aggrave. Nous ne souhaitons pas aller vers une société où chacun se débrouille, où chacun « est responsable de soi », où chacun achète sur le marché ce dont il a besoin, et tant pis pour ceux qui ne peuvent pas le faire. C'est l'inverse d'une société solidaire et du principe de la protection sociale, où tout le monde met en commun, chacun selon ses moyens, pour que chaque personne qui a besoin de services puisse y avoir accès gratuitement.

LA DIMINUTION DES RESSOURCES DU FAIT DE LA RECONNAISSANCE OBTENUE

Les rétributions financières ou les remboursements de frais ne devraient pas se traduire par une diminution des prestations sociales, au risque d'effacer la plus-value du soutien ou de le rendre coûteux. L'impact pour une personne au RSA peut être important, il faut y être attentif. L'accès aux prestations sociales est souvent calculé et contrôlé sous conditions de ressources.

LE PIÈGE DE LA MARCHANDISATION DE TOUTE ACTIVITÉ HUMAINE

Nous avons mis en lumière le risque de vouloir faire entrer toutes les activités dans une logique de rémunération et de marché. Les activités que nous développons hors travail rémunéré portent une intention et une façon de faire différentes, nous l'avons décrit.

53. Préambule de la Constitution de 1946.

Il ne s'agit pas de faire entrer toute l'activité humaine dans une logique de marché, de productivité et d'utilité économique. Au contraire, ce rapport montre l'importance de repenser aussi les activités en emploi. La logique de reconnaissance des activités hors emploi devrait nous aider à sortir du carcan d'une société fondée sur la seule rentabilité économique, où la nocivité des activités et leurs conséquences écologiques et humaines ne sont pas prises en compte. Elle devrait nous aider à penser une société où ce qui prime est ce qui est vital pour les humains et pour la planète.

LE PIÈGE D'UNE NORMALISATION EXCESSIVE

Dans le même ordre d'idées, recenser les activités, les critériser est nécessaire pour penser leur reconnaissance dans le système de protection. Cependant, il est important de prêter attention aux pièges d'une normalisation excessive de ces activités.

En effet, certaines formes de critérisation existantes nous ont interrogés : *« L'évaluateur va comptabiliser le temps que tu mets pour chaque tâche (s'habiller, se préparer un repas...). Tout est compté à la minute pour évaluer ton autonomie et, par déduction, le temps d'aide passé par ton aidant pour te soutenir dans ces tâches. »* Dans le cas de la personne en situation de handicap qui témoigne ici, cette normalisation des tâches à l'extrême nous a posé question. L'aidant n'a aucune marge de manœuvre pour faire face à des imprévus dans la réalisation de l'activité.

On tient aussi à préserver le sens profond de certaines activités, la créativité de leur mise en œuvre, afin de garder un « pouvoir de réalisation de soi » et de s'affranchir, dans cet espace particulier de l'engagement, des logiques de subordination, de contrôle et de normes. Certains l'ont résumé ainsi : *« On n'aurait plus cette liberté de faire ce qu'on veut, différemment. Lorsque c'est fait bénévolement, il y a une grande liberté, on ne peut pas contrôler ça, enlever les valeurs que l'on défend ou que l'on transmet en agissant. »*

La force de cette « protection rapprochée » est dans la capacité des personnes à faire face, à répondre aux urgences, à inventer des possibles pour répondre à chaque situation singulière rencontrée et aux besoins nouveaux qui se font jour. C'est aussi de l'innovation qui doit être préservée.

Il faut terminer ici par rappeler une évidence, celle de la frontière entre le public et l'intime. Il y a aussi des activités pour lesquelles on n'a pas besoin de reconnaissance, que l'on veut « garder pour soi », que l'on veut avoir la liberté de faire à notre façon.

LE RENFORCEMENT DES INÉGALITÉS HOMMES - FEMMES

Après avoir montré à quel point les activités utiles et vitales recensées sont majoritairement réalisées par des femmes, il s'agit de veiller à ce que le fait de donner davantage de valeur à leurs activités ne renforce pas leur assignation au *care*. Agir contre ce risque peut passer par d'autres leviers comme l'éducation, la reconnaissance du congé paternel, le développement des solutions de garde, les politiques de lutte contre les inégalités de genre.

Nous le voyons au travers de tous ces pièges, toute tentative de transformation de notre système de protection sociale doit être menée au regard des risques réels de détricotage des solidarités, de dévalorisation de certains métiers déjà peu valorisés, du recul des services publics, de l'exploitation d'activités gratuites.

4.3 DES DROITS DÉJÀ ACQUIS ET DES EXPÉRIENCES INSPIRANTES

Des « cases » ont été créées, dans le cadre de notre système de protection sociale, qui ont ouvert de nouveaux droits et rétributions permettant de reconnaître et de sécuriser des activités hors du monde de l'emploi. Ces dispositifs, que nous avons inventoriés, sans en faire une analyse très approfondie, permettent de montrer que des solutions existent et sont possibles. Le constat interroge néanmoins. Alors qu'il nous apparaît que les besoins de reconnaissance ne sont pas suffisamment couverts, quelle stratégie adopter ? Faut-il élargir les « cases » déjà existantes ? En

créer de nouvelles ? Imaginer une transformation globale de notre système de protection sociale sur un autre pilier que le travail-emploi ? Le nombre considérable de personnes concernées aujourd'hui en France par des activités hors emploi utiles à la société (aidants, élus locaux, bénévoles, etc.) invite à des transformations mais des choix sont à faire sur le chemin à emprunter.

Nous ne faisons pas de propositions précises ici, mais nous invitons au débat, en partageant un certain nombre d'expériences inspirantes qui cherchent à explorer des pistes en ce sens.

PARENTALITÉ : LE DROIT À DES TRIMESTRES DE RETRAITE

Le modèle de la reconnaissance de la mise au monde et de l'éducation des enfants par la validation de trimestres de retraite, qui peuvent désormais être pour partie partagés entre les deux parents, nous donne des pistes et des arguments. De même, élever trois enfants donne droit à une majoration de 10 % du montant de la retraite. Ce mode de rétribution d'une contribution utile pour la société, l'éducation, pourrait être appliqué à d'autres contributions.

DES STATUTS DÉJÀ RECONNUS : AIDANT, POMPIER VOLONTAIRE, ÉLU, RESPONSABLE ASSOCIATIF

Des appuis existent déjà pour faire valoir et reconnaître le rôle des 11 millions d'aidants en France, visant à reconnaître et à faciliter l'exercice de leur activité⁵⁴. Mais ces appuis s'adressent aux aidants salariés. Il en va de même pour les élus, sur la question des indemnités, du droit à la formation etc. De même, les pompiers volontaires ont un statut particulier. Ces statuts spécifiques montrent qu'il est possible de concevoir des modes de reconnaissance particuliers pour d'autres activités ou situations !

Plusieurs contributions utiles à la société font déjà l'objet d'un dispositif de reconnaissance statutaire. Nous ne prétendons pas en faire ici l'inventaire précis et exhaustif, largement disponible sur service-public.fr, ni l'évaluation, qui serait nécessaire, mais donner à voir que le chemin que nous voulons ouvrir peut s'éclairer de quelques balises.

DES STATUTS QUI DONNENT DES IDÉES

Aidants familiaux salariés

Un statut unifié et simplifié fait défaut pour les proches aidants, qu'ils soient en emploi ou hors emploi. Notons ici certains dispositifs existants pour les salariés⁵⁵ :

- ▶ le congé solidarité familiale en cas d'accompagnement de fin de vie (durée maximale de 3 mois, renouvelable une fois avec une allocation de 56,27 euros par jour) ;
- ▶ le congé proche aidant, en soutien d'une personne handicapée ou touchée par une perte d'autonomie importante, peut être renouvelé, sans dépasser un an sur l'ensemble de la vie professionnelle du salarié. Indemnité journalière : 43 euros pour les personnes en couple, 52 euros pour une personne seule ;
- ▶ le congé de présence parentale, en soutien d'un enfant dont l'état de santé demande une présence soutenue et des soins contraignants, ouvre droit à l'allocation journalière de présence parentale (durée maximale de 310 jours ouvrés par enfant et par maladie, accident ou handicap).

Un aidant familial peut obtenir un droit au chômage, à condition de fixer un contrat de travail avec la personne aidée et de satisfaire quelques prérequis (durée de cotisation, inscription comme demandeur d'emploi).

L'aidant acquiert des droits à la retraite, sans avoir à verser de cotisations. De plus, s'il a dû interrompre son activité professionnelle, il peut bénéficier d'une retraite à taux plein à 65 ans au lieu de 67 ans. Il peut être affilié gratuitement à l'assurance vieillesse du régime général. Pour accéder à ce droit, il doit bénéficier d'un congé de soutien familial et avoir un adulte en perte d'autonomie ou en situation de handicap à sa charge.

54. Guide du proche aidant : www.economie.gouv.fr/files/files/2021/guide_proche-aidant.pdf.

Pompiers volontaires

Le statut de sapeur-pompier volontaire ouvre à :

- ▶ une indemnité horaire selon le grade (8,36 euros à 12,58 euros) ;
- ▶ après 15 ou 20 années de service : une allocation de vétérance ou prestation de fidélisation et de reconnaissance (exonérée d'impôts et de prélèvements sociaux) ;
- ▶ une allocation de réversion en cas de décès ;
- ▶ des droits à la retraite : 1 trimestre tous les 5 ans. Attribution d'un trimestre supplémentaire tous les 5 ans au-delà de 10 ans d'engagement⁵⁶.

Élus locaux

Il n'existe pas à proprement parler de statut de l'élu, mais le principe historique de gratuité du mandat s'est progressivement assorti de certains droits :

- ▶ possible versement d'indemnités pour les fonctions exécutives (selon le mandat et la taille de la collectivité). Les élus concernés doivent cotiser à l'Ircantec pour la retraite. Si l'indemnité dépasse la moitié du plafond de la Sécurité sociale ou qu'ils ont complètement arrêté leur activité professionnelle, ils cotisent au régime général de la Sécurité sociale ;
- ▶ droit au remboursement de certains frais occasionnés par l'exercice du mandat. Par exemple, depuis le 1er janvier 2021, les conseillers municipaux bénéficient d'un remboursement par la commune des frais de garde d'enfant ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou ayant besoin d'une aide personnelle à leur domicile qu'ils ont engagés en raison de leur participation aux réunions obligatoires (conseils municipaux, travaux en commission, etc.) ;
- ▶ à l'expiration du mandat, substitut de rémunération et droit à la réintégration dans l'emploi précédent ;
- ▶ droit à la formation pendant et en fin de mandat ;
- ▶ crédit d'heures disponibles pour mener campagne en période électorale⁵⁷.

Dirigeant associatif

Une association loi 1901 peut décider de rémunérer ses dirigeants (sauf les associations reconnues d'utilité publique – comme le Secours catholique – ou celles créées il y a moins de quatre ans) en l'inscrivant dans ses statuts. En principe, la rémunération des dirigeants (président, membres du conseil d'administration ou du bureau) est limitée : son montant ne doit pas dépasser les trois quarts du Smic, soit 1 166 euros bruts par mois.

Par exception, une délibération peut porter l'indemnisation d'un à trois dirigeants de l'association, suivant sa taille, dans la limite (élevée !) de 10 998 euros bruts mensuels.

En complément, un responsable associatif (dirigeant ou responsable encadrant d'autres bénévoles) peut bénéficier d'un congé non rémunéré (congé d'engagement associatif) d'une durée totale de six jours ouvrables par an, pour mener sa mission bénévole, qui sera assimilée à une période de travail effectif pour la détermination de ses droits à congés payés et autres droits résultant du contrat de travail⁵⁸.

55. « www.service-public.fr/particuliers/vos-droits/conges-du-proche-aidant ; www.economie.gouv.fr/guide-du-proche-aidant ; AG2R, La Mondiale droits des aidants familiaux.

56. Ministère Intérieur, www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/sapeur-pompier-volontaire-spv ; www.pompiers.fr.

57. Association des maires de France, www.amf.asso.fr ; collectivités locales, www.collectivites-locales.gouv.fr.

58. Service-Public.fr/particuliers/vos-droits-association-conges.

LA RÉMUNÉRATION DE L'EXPERTISE ET LES INDEMNISATIONS

Peuvent également faire l'objet d'une rémunération ou d'une indemnisation la fourniture d'une expertise hors emploi ou l'astreinte liée à une contribution citoyenne. C'est le cas des **jurés d'assises**, qui peuvent bénéficier d'indemnités de comparution durant le procès. Ce principe a été repris pour la participation à la Convention citoyenne pour le climat (voir l'encadré page suivante).

Par ailleurs, le Conseil économique, social et environnemental (Cese) a obtenu (décret du 14 juin 2022) la neutralisation des indemnités journalières et supplémentaires versées aux citoyens participant à ses commissions. Au moment d'évaluer leur éligibilité et le calcul de leurs droits à l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa), à l'allocation aux adultes handicapés (AAH), aux aides personnelles au logement (APL) et à l'allocation de solidarité spécifique (ASS), elles peuvent désormais éviter l'écueil, relevé ci-dessus, d'une diminution de leurs ressources.

IDÉE INSPIRANTE : JURÉS D'ASSISES ET CONVENTION CITOYENNE POUR LE CLIMAT

Les citoyennes et les citoyens tirés au sort pour être jurés d'assise sont tenus d'honorer cette responsabilité, qui leur ouvre aussi certains droits :

- ▶ une indemnité de comparution (96,16 euros par jour) qui peut se cumuler au salaire ;
- ▶ la possibilité d'une indemnité compensatrice de perte de revenus (11,27 euros par heure ; maximum 8 heures par jour) si l'employeur ne maintient pas la rémunération. Rien n'est en revanche prévu pour la retraite (ce qui se traduit même par une perte de droits en cas de suspension du contrat de travail) ;
- ▶ une indemnité journalière de repas, de transport et d'hébergement pour le juré retenu hors de sa résidence⁵⁹.

C'est le même dispositif qui a été retenu pour les citoyens qui ont participé à la Convention citoyenne pour le climat, qui a également pris en charge le coût de la garde d'enfants, sur la base de 18 euros de l'heure (cotisations patronales incluses) et sur justificatifs afin de permettre aux parents, notamment solos, de participer aux travaux⁶⁰.

59. Ministère de l'Intérieur, www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/quelles-indemnitees-dues-aux-jures-assises.

60. www.conventioncitoyennepourleclimat.fr/budget.

LA RECONNAISSANCE SYMBOLIQUE

Des cérémonies collectives ont eu lieu à l'issue du confinement, pour remercier les couturières de masques. Cette initiative a retenu notre attention car il s'agit d'une forme de reconnaissance collective visant à reconnaître et à remercier l'effort bénévole. Nous restons cependant vigilants, dans ce type d'actions, à ne pas tomber dans le piège cité précédemment de la double dévalorisation ou de la stigmatisation de celles et ceux qui ne peuvent pas contribuer à ce moment, mais aussi au risque de passer à côté d'un débat démocratique pour décider de manière personnelle et unilatérale des activités « méritantes ».

EXPÉRIENCE INSPIRANTE : LE RÉSEAU DES ACCORDERIES DE FRANCE

Le réseau des Accorderies de France⁶¹ est un mouvement associatif national qui vise à mettre en place, à l'échelle locale, un réseau d'échanges de services entre particuliers, avec une comptabilisation sous forme de temps. La reconnaissance du service rendu à une personne (un particulier) est comptabilisée sur un compte temps en heures passées, sur un principe d'égalité entre toutes les formes de services rendus (1 heure de ménage = 1 heure d'aide informatique). Ce mouvement contribue ainsi à donner de la valeur à de nombreux savoir-faire qui s'exercent hors de l'emploi salarié. Il s'agit d'un outil de valorisation symbolique des liens de solidarité qui naissent de ces échanges.

61. www.accorderie.fr.

LE COMPTE D'ENGAGEMENT CITOYEN

C'est un dispositif récent créé en 2016 qui permet aux bénévoles associatifs exerçant des responsabilités dans l'association (et plus largement aux volontaires, aux pompiers...) de faire reconnaître le temps investi. Il est affiché avec un objectif de « gratification » des personnes les plus investies

(200 heures par an *a minima*). Les heures déclarées ouvrent des droits à formation qui viennent se cumuler au compte personnel de formation (CPF).

Des réflexions sont en cours, notamment dans des syndicats, pour tenter d'élargir ce dispositif avec des projets de banque de temps⁶² et de meilleure articulation entre les temps de vie personnelle et professionnelle⁶³.

LA VALORISATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE ET RAE)

Ce dispositif permet de transformer une expérience professionnelle, bénévole, syndicale ou élective en une reconnaissance par une certification professionnelle. Ce dispositif, initialement créé pour les salariés, a été élargi et ouvert à des expériences hors emploi et aux personnes en situation de handicap avec la RAE (reconnaissance des acquis de l'expérience)⁶⁴. C'est positif !

IDÉE INSPIRANTE : LE PROGRAMME OSEE⁶⁵

Le programme Osons les savoirs de l'expérience de l'exclusion (OSEE) d'ATD Quart Monde est un parcours de formation expérimental mené de 2020 à 2023, à destination de personnes ayant une expérience vécue de précarité, investies dans des associations et ayant quitté le système scolaire sans diplôme, pour qu'elles se professionnalisent dans les domaines de l'intervention sociale et de l'animation.

65. www.atd-quartmonde.fr/nos-actions/projets-pilotes/osee-une-formation-pour-reconnaitre-les-savoirs-de-l'experience.

4.4 DÉLIBÉRER SUR LES ACTIVITÉS UTILES ET VITALES : UN ENJEU DÉMOCRATIQUE, DE SOLIDARITÉ ET D'ÉCOLOGIE

Cette réflexion nous a finalement amenés à l'enjeu de la délibération collective : comment décide-t-on, à l'échelle nationale ou à l'échelle du territoire, de manière démocratique, que des activités sont utiles et vitales et valent reconnaissance, et que d'autres ne le sont pas ? Où et comment se posent les frontières de l'encouragement, de la reconnaissance, de la sécurisation de ces activités ? Comment en évalue-t-on l'impact social et écologique ?

Ce travail d'inventaire, d'analyse et de délibération sur les activités utiles et vitales aiderait à poser des bases partagées à leur reconnaissance. Il permettrait également d'en prendre collectivement la mesure et le sens et de se donner les moyens d'éviter les différents pièges que nous avons relevés précédemment. Nous savons que, bien que nécessaire, ce débat n'est pas simple car il ne peut pas s'affranchir complètement des contraintes liées à notre économie ouverte et mondialisée.

Enfin, dans la lignée même de ce plaidoyer pour la reconnaissance des activités bénévoles et hors emploi, cet inventaire et cette délibération ne peuvent se faire sans les premiers concernés. C'est une reconnaissance politique majeure du caractère vital de ces activités que d'inclure ces personnes dans ces espaces de délibération, comme citoyennes à part entière dont la parole est reconnue.

62. Voir la proposition 9 du pacte du Pouvoir de vivre (novembre 2021) : Mettre en place une banque des temps pour mieux articuler les temps de vie pour toutes et tous <https://www.pactedupouvoirdevivre.fr/projet/propositions/le-pouvoir-de-travailler-digne/9-mettre-en-place-une-banque>

63. CFDT, « Penser le temps de travail autrement », rapport de l'enquête sur le travail, 2017, p.155, www.cfdt.fr/upload/docs/application/pdf/2017-03/rapport_cfdt_enquete_parlons_travail_2017.pdf.

64. www.monparcours handicap.gouv.fr/actualite/valoriser-ses-competences-avec-la-rae-lexemple-daxel-visionner.

EXPÉRIENCE INSPIRANTE : LE RECENSEMENT DES TRAVAUX UTILES DANS LES EXPÉRI-MENTATIONS TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE

Le projet Territoires zéro chômeur de longue durée vise à lutter pour le droit à l'emploi pour tous depuis 2016. Il a mis en place de nombreuses expérimentations locales qui visent à embaucher sur des activités « utiles » l'ensemble des chômeurs de longue durée du territoire. L'expérimentation part du principe fondamental que ce n'est pas le travail qui manque et que personne n'est inemployable. Elle fait le constat qu'un grand nombre de travaux utiles, d'une grande diversité, reste à réaliser – lorsque le critère de la rentabilité marchande n'est pas le seul déterminant dans le choix des activités.

Ces projets reposent sur un pilotage local appelé CLE (Comité local pour l'emploi), dont l'un des rôles est de définir les activités utiles à développer sur le territoire.

« À partir des compétences des personnes privées durablement d'emploi du territoire, on doit rechercher, avec les personnes elles-mêmes et en collaboration avec l'ensemble des acteurs et actrices locaux, les activités utiles, complémentaires à l'économie locale, qui peuvent être réalisées. C'est grâce à une connaissance fine du territoire et à l'implication des acteurs et actrices locaux que l'on peut repérer ces travaux et ces services utiles localement mais non satisfaits. La création de ces activités supplémentaires permet de construire une offre plus large sur le territoire. [...] Le comité local pour l'emploi se charge d'identifier précisément les besoins non satisfaits sur le territoire et présentés comme utiles par les acteurs et actrices locaux (habitants, entreprises, institutions...). Tous et toutes veillent à ce que les emplois qui seront créés développent la coopération entre les différents acteurs de l'économie locale⁶⁶. »

66. www.tzclld.fr/decouvrir-le-projet/des-emplois-utiles-mais-dans-quels-domaines. Sur le CLE : www.tzclld.fr/mettre-en-place-la-demarche/le-comite-local-pour-lemploi.

CONCLUSION

Des millions d'aidants, des millions d'heures bénévoles, de l'entraide au quotidien dans tous les interstices de nos vies, au plus près de chez nous : cette immense partie immergée de l'iceberg mérite reconnaissance, visibilité et sécurité.

C'est indéniable. Cela devient plus important encore lorsqu'on mesure combien ces actions précieuses du quotidien sont le fruit du travail de personnes qui elles-mêmes vivent dans la galère au jour le jour.

Cela devient même urgent lorsque ces personnes sont de plus en plus injustement mises au ban de la société, pointées du doigt car exclues de l'emploi, sanctionnées pour « inactivité ».

LE CONTEXTE POLITIQUE ACTUEL EST INQUIÉTANT

La mise à l'emploi quasi forcée des chômeurs et des précaires, voulue par l'actuel gouvernement, ne conduira pas au plein-emploi, dans un contexte où nombre d'emplois sont peu désirables et mal reconnus alors que d'autres emplois utiles ne permettent pas de vivre dignement.

À l'inverse, cette politique risque de rendre la vie des personnes qui galèrent encore plus difficile et de les priver de leur droit au minimum pour vivre. Elle obligera les gens à « s'activer » (comme s'ils se tournaient les pouces !) en vue d'un emploi et à en faire la preuve, alors même que le *care* du quotidien est non négociable. Peut-on décemment souhaiter une société qui reste aveugle sur cette solidarité impérative du quotidien, alors qu'elle s'impose à nous et qu'elle constitue un des ciments fondamentaux de notre société ?

En obligeant les personnes à se mobiliser sur tous les fronts, en les maintenant dans une précarité indigne de la richesse de notre pays, c'est une dette morale, économique et sociale que nous contractons envers les plus pauvres de notre pays. Notre société risque de payer cela au prix fort.

NOUS DEVONS PENSER LA TRANSFORMATION DU SYSTÈME DANS SON ENSEMBLE

Cette dichotomie entre personnes en emploi et personnes hors emploi n'est pas une fatalité. La réalité est plus complexe, des interstices existent déjà. Nous avons eu à cœur de pointer des droits et dispositifs existants, des expériences inspirantes, qui témoignent que nos réflexions sont déjà à l'œuvre à certains endroits précis de notre protection sociale (les aidants, les bénévoles, les élus locaux...). Partant de ces constats, nous faisons le pari d'une approche élargie de transformation de notre protection sociale, avec pour objectifs :

- l'élargissement des « cases » déjà existantes, c'est-à-dire des droits et des reconnaissances présents dans la protection sociale, afin de les amplifier à la mesure des enjeux que nous avons pointés tout au long de ce rapport ;
- leur mise en cohérence et l'amélioration de leur accessibilité par les personnes. Il s'agirait ici de créer une vision d'ensemble de ce à quoi on peut prétendre quand on est dans le hors-emploi, et d'en faciliter l'accès par des procédures adaptées et des relais sur les territoires ;
- sur certaines prestations en particulier, dont les limites actuelles sont identifiées, il pourrait y avoir des avancées concrètes pour débloquer des situations précises. L'exemple de la neutralisation des ressources pour le calcul des minima sociaux, en cas d'indemnisation des personnes allocataires pour certains frais, est le cas d'école d'un dispositif prévu par la loi, mais encore trop peu appliqué.

UN APPEL À POURSUIVRE ENSEMBLE

Nous remercions l'ensemble des organisations qui ont accepté de soutenir ce rapport et tous les universitaires et organisations engagés sur ces questions qui ont nourri nos réflexions tout au long de cette recherche. Ils sont nombreux à s'intéresser à ces enjeux et ce constat est en soi porteur d'espoir.

Nous faisons de ce rapport un appel.

- Un appel à alimenter le débat public sur la place du travail hors emploi dans notre modèle social. C'est un enjeu de société important qui doit faire l'objet d'un débat démocratique, tant sur le plan local que national.
- Un appel aux responsables politiques locaux et nationaux, afin qu'ils cessent tout dénigrement des personnes en galère et que, au contraire, ils se saisissent de nos constats pour faire progresser les droits et les reconnaissances.
- Un appel aux universitaires, afin que la connaissance du sujet progresse et permette de penser des évolutions de notre protection sociale.
- Un appel aux organisations engagées dans la lutte contre la précarité, hors et dans l'emploi, pour consolider nos alliances, construire et porter de nouvelles propositions pour valoriser l'activité hors emploi.
- Un appel aux acteurs des territoires, afin d'expérimenter et de tester de nouveaux modes de reconnaissance.
- Enfin, un appel aux premiers concernés par le hors-emploi et la précarité : qu'ils continuent, par tous les moyens, de faire entendre ce qui est important pour eux.

AEQUITAZ est une association d'artisans de justice sociale qui s'organisent avec des personnes en situations d'inégalités pour affirmer leurs droits et transformer des politiques publiques. Créée en 2012, Aequitaz anime des parlements libres de jeune, des collectifs de chômeurs et d'allocataires du RSA, des recherches en Carrefours de savoirs. Elle essaime ses méthodes politiques et poétiques en France et organise des actions de plaidoyer local et national.

Aequitaz – 12, rue Ampère – 38000 Grenoble
www.aequitaz.org

CONTACTS :

Marion Ducasse marion.ducasse@aequitaz.org
Jérôme Bar jerome.bar@aequitaz.org

LE SECOURS CATHOLIQUE – CARITAS FRANCE est une association de lutte contre la pauvreté qui mobilise 59 600 bénévoles et 925 salariés en faveur de la solidarité, en France et dans le monde. Créée en 1946, l'association s'attaque à toutes les causes de pauvreté, d'inégalités et d'exclusion, elle interpelle l'opinion et les pouvoirs publics et propose des solutions dans la durée. Elle place au cœur de son action la participation des personnes en situation de précarité et le renforcement de la capacité de tous à agir ensemble.

Secours Catholique – Caritas France – 106, rue du Bac – 75007 Paris
www.secours-catholique.org

CONTACTS :

Daniel Verger daniel.verger@secours-catholique.org
Jean Merckaert jean.merckaert@secours-catholique.org
Sophie Rigard sophie.rigard@secours-catholique.org

“

IL FAUT ARRÊTER DE VOIR LES GENS COMME DES FAINÉANTS, CAR UNE CHOSE EST SÛRE : PERSONNE NE FAIT RIEN PENDANT LONGTEMPS. C'EST TROP DUR DE NE RIEN FAIRE. PERSONNE NE SURVIT ÉMOTIONNELLEMENT À L'INACTIVITÉ DOUBLÉE DE LA SOLITUDE QU'ELLE ENGENDRE.

ANTHONY



LE RAPPORT EST SOUTENU PAR LES ORGANISATIONS SUIVANTES :

